

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 14.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, laligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.

JEUDI, 7 AVRIL 1881

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UNE AUTRE MAGNIFIQUE PRIME

Nous préparons en ce moment pour ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain, une magnifique gravure, une copie d'un tableau de Raphaël, représentant sainte Cécile qui chante et effleure des doigts les touches d'un orgue pendant que le ciel et la terre l'écoutent. Le ciel est représenté par un chœur d'anges et la terre par la croix et l'épée, par tous les âges et les conditions de la vie, la jeunesse et la vieillesse, l'Église et l'État. Au pied de la sainte sont éparés des instruments de musique.

Rien de plus beau. Cette gravure nous coûte cher, mais nous nous sommes décidés à faire encore une fois ce sacrifice afin de montrer notre désir de plaire à nos abonnés. Nous espérons qu'on nous en tiendra compte et qu'on va s'empresse de faire ce qu'il faut pour remplir un devoir et obtenir une prime qui vaut presque l'abonnement. A moins de publier notre journal pour rien complètement ou de payer une commission à nos abonnés pour les faire lire L'OPINION PUBLIQUE, nous ne savons pas ce que nous pouvons faire de plus.

Nous sommes sûrs, dans tous les cas, que ceux qui auront vu une fois la prime que nous offrons, voudront l'avoir à tout prix.

NOTRE PRIME

Notre nouvelle prime est maintenant prête. Tous ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain auront le droit de l'avoir.

LES HOMMES DE 37 - 38

Révélation faite en prison par le Dr Brien, le faux ami du noble de Lorimier.

(Suite)

Prison de Montréal, nov. 1838.

J'appris plus tard, à Chateauguay, de Joseph Duquette et de Joseph Dumouchelle que McDonell avait adopté le plan de Nelson pour surprendre Québec et que les citoyens de Québec et des environs étaient, cette année, disposés à se racheter par leurs services de la disgrâce que leur inactivité leur avait fait encourir l'année dernière.

J'appris aussi que pendant qu'on passait les troupes et l'artillerie en revue sur les Plaines d'Abraham, en août et en septembre, les rebelles de Québec auraient tenté un coup de main, s'ils avaient eu un peu plus de temps; mais que maintenant ils ne laisseraient pas échapper une telle occasion qu'ils attendaient avec impatience. Pendant que Malhiot était à Montréal il s'employait avec beaucoup d'activité à organiser, avec l'aide de ses agents, toutes les compagnies dans lesquelles existaient le mécontentement et l'insubordination.

Il essaya de m'entraîner, tantôt par des compliments tantôt par des reproches. Il fit secrètement plusieurs voyages en différents endroits de la campagne et aux États-Unis.

Chevalier de Lorimier, N. P., était chargé de l'organisation du comté des Deux-Montagnes, et dans ce but il devait passer un mois à Ste-Scholastique.

Un nommé Langlois—autrefois de la Nouvelle-Orléans, mais natif de Québec—qui avait des dispositions violentes et féroces s'employa très activement avec Joseph Duquette, Cardinal, Lepailleur, les Newcombe, père et fils, Dalton, fils, et Desmarais, à organiser les paroisses de Chateauguay, Beauharnois, St-Régis et St-Rémi.

Joseph Duquette fut nommé *Aigle* à une assemblée tenue chez madame Duquette, et Joseph Dumouchelle, de Ste-Martine fut nommé commandant de cette paroisse. Joseph Brazeau et Charles Langevin furent élus trésoriers et Joseph Dumouchelle reçut tous les habitants rebelles dans l'association de Ste-Martine et dans sa propre maison; il était incapable de lire et ce fut sa femme qui reçut le serment de discrétion et qui lut à chaque aspirant la formule du serment et les conditions auxquelles ils entraient dans l'association. Il reçut plusieurs souscriptions qu'il dépensa à acheter de la poudre, du plomb et des dagues chez Gauthier et chez François Mercure; il fit faire des piques par un forgeron nommé Xavier Touchette, son deuxième voisin. Les principaux adhérents étaient Jos. Brazeau, marchand, Louis Maheu, capitaine, Louis et Hyacinthe Vallée, Paul Lefebvre, le bedeau, et quelques autres. Il avait assermenté près de trois cents hommes, qui étaient presque tous armés; les munitions étaient en quantité suffisante. Brazeau a vendu plusieurs barils de poudre; vivant dans sa maison j'ai tout su, il ne cessa aussi d'armer les gens.

Joseph Dumouchelle a dit devant moi qu'il désirait tuer de sa main Ross et Nor-

man, de Beauharnois, et tous ceux qui ne voudraient pas marcher; il voulait obliger les timides à se battre après les avoir jetés malgré eux dans les horreurs de la guerre civile.

Voici le plan l'attaque, tel qu'il m'a été communiqué par Dumouchelle et Malhiot, qui venait souvent à Ste-Martine pour voir Dumouchelle et les autres. Nelson et le général Martin devaient entrer par le comté de l'Acadie et attaquer St-Jean. Malhiot devait prendre le commandement des gens de St-Charles, St-Denis, St-Ours, Sorel, Contrecoeur et attaquer le fort de Sorel où l'on s'attendait à faire une riche capture d'armes et de munitions. Malhiot m'a dit qu'il était sûr de faire un coup qui réussirait; qu'il avait déjà tout préparé et visité la place avec deux ingénieurs, un Américain et un Canadien.

Martin, Coté et Nelson, avec les gens de St-Athanase, de Pointe-Oulivier, de l'Acadie et de St-Jean devaient, le même soir, munis de quelques pièces d'artillerie, qui manœuvraient de l'autre côté de la rivière Richelieu, détruire le fort, et les rebelles, sous le commandement de Julien Gagnon, devaient attaquer les troupes au moment où elles évacueraient les caernes.

Le docteur Roe et William McGinnis ainsi que John McDonald, de Chateauguay, devaient être tués les premiers.

Beausoleil avait fait un voyage à Ste-Martine exprès pour engager Dumouchelle et quelques autres à perpétrer cet homicide. C'est Beausoleil lui-même qui m'a dit que Roe et McGinnis, de St-Athanase devaient être tués: et il m'a dit de plus, qu'il en fallait faire autant à McDonald dont l'activité et la vigilance infatigables nuisaient à l'exécution de ses plans.

Les deux armées de St-Jean et de Sorel devaient se réunir à Chambly pour attaquer le fort dans lequel on disait que le 15^e régiment commandé, par lord Wellesley, était cantonné.

Tous ceux de notre parti dans la ville n'ayant rien à y faire devaient partir pour aller grossir nos rangs à Lacadie ou à Laprairie où l'on devait opérer une attaque dont je vais parler.

Les jeunes gens de Montréal, sous la conduite de Lemaitre et de Beausoleil partirent le vendredi 2, et le samedi 3, pour différents points; on avait expédié leurs armes avant leur départ. Le *Britannia*, dont le capitaine et les propriétaires faisaient, je le crois bien, partie de la conspiration, est le vaisseau dont on s'est le plus servi.

Je suis positif à dire que le capitaine, M^{re} Hébert, N. P., et Joseph Poirier, le *steward*, étaient dans le complot, car ils l'ont tous deux avoué en ma présence, un matin que je déjeunais à bord du navire.

Laprairie devait être attaqué le même soir par les habitants de ce village même et par ceux de St-Rémi et de Chateauguay; Beauharnois devait l'être par ses propres habitants et par ceux de Ste-Martine et de St-Timothée.

Eustache et Damase Masson avaient assuré à Dumouchelle, à Cardinal et à moi-même, que nous trouverions une grande quantité de poudre et trois cents fusils dans la maison de M. Ellice, et qu'on disait avoir été distribués aux volontaires du township de Beauharnois, l'année précédente, et avoir été déposés dans les dépendances de la demeure seigneuriale.

Hébert et Gariépy devaient commander l'attaque sur Laprairie et Dumouchelle diriger celle sur Beauharnois.

Il devait aussi y avoir un mouvement sur le côté nord du fleuve; A. B. Papineau devait prendre le commandement de cette section. C'est ce que Malhiot m'a dit en présence de Joseph Dumouchelle.

Il avait déployé beaucoup de zèle et d'ardeur dans les préparatifs, grâce à l'aide de son voisin un nommé— avec qui il avait quatre ou cinq canons de bois. Les quelques rebelles de la paroisse de St-Martin devaient se joindre à ceux de Ste-Rose, de Ste-Anne des Plaines et de Terrebonne pour prendre possession du Pont Lachapelle, s'y retrancher, couper les communications, etc.

Le comté des Deux-Montagnes devait rester tranquille pour arrêter la milice et les volontaires loyaux d'Argenteuil, de St-André, d'Ottawa et d'autres lieux.

Le Révd. Turcotte était parmi les plus ardents; à son retour des États-Unis il promettait aux habitants toutes sortes de secours.

Augustin de Lorimier, Augustin Tassé, de Ste-Rose, et un certain..... rebelle de cette section, avaient fait des achats considérables de poudre et d'armes; Tassé me l'a dit à moi-même dans le village.

Charles Bouc, du village de Terrebonne, était un des chefs de l'endroit, de même que Fleuremont, Séraphin Bouc, Villeneuve et quelques autres des plaines de Mascouche. Ils avaient acheté tout le plomb, toute la poudre et toutes les armes.

Pour ce qui est de ce fait, je ne le connais que pour l'avoir entendu répéter à Ste-Rose, le premier novembre, je ne me rappelle plus par qui.

Fleuremont, Charles et Séraphin Bouc se sont déclarés républicains; le premier et le dernier d'entre eux devaient passer l'hiver aux États-Unis pour avoir pris part à l'affaire de St-Eustache.

J'ai vu un nommé Alexis Taillefer, de St-Martin, qui vivait là avec mon père et qui m'a dit que tout était prêt pour Terrebonne, et que Papineau avec Laurent Verdon s'occupait à les organiser tous. Verdon, de son propre aveu, est l'ennemi furieux du gouvernement anglais, et il a conspiré pendant quelque temps. Je devrais ajouter qu'il y avait un comité de direction à Montréal dont les principaux membres, ainsi que Beausoleil me l'a dit dans la dernière entrevue que j'ai eue avec lui, étaient John McDonell, François Mercure, Lemaitre, Beausoleil, Malhiot et quelques autres, comme Guillaume et David Rochon, tous deux employés du shérif, et qui quittèrent Montréal le 3 de novembre. Georges de Boucherville conspirait aussi sous main, mais il agissait avec la plus grande précaution. Benjamen Ouimet, épiciier, faisait aussi partie du comité.

Je vais maintenant parler de la société secrète. Le premier mode de réception qui plus tard fut abandonné comme trop singulier et désagréable était de bander les yeux à l'aspirant, dans une pièce voisine. Dans cette chambre il fallait nécessairement qu'il y eût un *Castor*. Le *Castor* avait la prééance. Ses deux assistants (car il fallait nécessairement qu'ils fussent trois) étaient armés, l'un d'un couteau et l'autre d'un pistolet.

Celui qui devait être initié tombait alors

sur ses genoux et devait répéter mot pour mot la formule du serment. Après la prestation du serment on lui débandait les yeux et à sa grande surprise il était entouré de gens prêts à le détruire. Les armes signifiaient que la moindre indiscretion de la part du nouveau membre lui vaudrait une mort inévitable et de grands maux. Il y avait quatre degrés dans l'institution :

L'Aigle,
Le Castor,
La Raquette,
Et le Chasseur.

L'Aigle était le commandant, son grade répondait à celui de chef de division, comme un brigadier, un colonel, etc. Le Castor avait le grade de capitaine et avait sous lui six Raquettes dont chacun commandait neuf hommes, ce qui formait une compagnie de cinquante. Les Chasseurs étaient des soldats ou des hommes n'occupant aucun rang. Il y avait un aigle pour chaque section de quelque importance où il y avait un nombre suffisant de chasseurs. Il était le centre commun ou le chef. Les trois rangs inférieurs avaient chacun ses signes distinctifs. On connaissait un chasseur en lui disant : "chasseur, c'est aujourd'hui mardi" et s'il appartenait à l'association il répondait "mercredi" et ainsi de suite. Quand je donne la main à une personne que je soupçonne appartenir à la société, je prends sa main et en même temps je le tire soigneusement par le bas de sa manche et s'il me fait la même chose on peut le considérer comme un initié. Si vous n'êtes pas satisfait de ses premiers signes vous pouvez placer l'index de votre main droite dans la narine correspondante ou le petit doigt de la même main dans l'oreille droite. Vous pouvez faire l'un de ces signes ou tous lorsque vous êtes convaincu qu'on n'a pas répondu d'une façon satisfaisante au premier.

(A suivre.)

M. J. X. PERREAULT EN FRANCE

Nous annonçons, il y a quelque temps, le départ de M. Perreault pour la France. Il y allait dans le but de mettre à exécution des projets d'une grande importance. Quand un homme n'a pas d'idées ou le plaint beaucoup, quand il en a, on trouve qu'il en a trop. On devrait respecter, encourager les gens qui ont des idées, il y en a si peu qui en ont. Il est vrai que parmi ces idées nombreuses écloses dans un cerveau fécond, il peut s'en trouver de mauvaises ou d'irréalisables, mais mieux vaut avoir une bonne idée, un projet utile et réalisable sur dix que de n'avoir ni idées ni projets d'aucune sorte.

M. Perreault vient de faire à lui seul plus que nos gouvernements. Il a pris la parole dans des réunions composées des capitalistes français les plus éminents, et les discours ont eu l'effet d'engager quelques-uns de ces capitalistes à établir une ligne transatlantique de bateaux à vapeur entre Rouen et Montréal.

L'Union Nationale du commerce, journal hebdomadaire important de Paris, rendant compte du discours prononcé par M. J. X. Perreault, à une des séances du syndicat général du commerce, tenue le 16 février dernier, fait l'éloge de son éloquence, de l'importance de ses renseignements et fait voir l'effet produit par M. Perreault en ajoutant :

M. le Président met ensuite aux voix la proposition suivante :

"Le Syndicat général, après avoir entendu le chaleureux discours de M. Perreault, émet le vœu du prompt établissement d'une ligne transatlantique entre le Havre et Montréal."

Adopté.

Cette motion sera adressée à la Chambre de commerce du Havre.

M. le président exprime la reconnaissance de l'assemblée pour la communication qui vient de lui être faite et prie M. Perreault de faire connaître à ses compatriotes les sentiments du commerce de Paris.

On dit que M. C. S. Rodier vient de faire un don de \$60,000 aux Sœurs Grises de cette ville, à l'occasion de l'entrée d'une de ses filles dans cette communauté.

LE PARTI LIBÉRAL

Les libéraux du district de Montréal se sont réunis à donner signe de vie, en se réunissant, mardi, le 29 mars dernier, pour se réorganiser. La séance eut lieu au Mechanic's Hall, sous la présidence de M. l'échevin Grenier, et les résolutions suivantes furent proposées :

Proposé par les hons MM. Thibaudeau et Huntington :

Que les personnes suivantes soient élus membres du comité de régies pour l'année courante :

Jacques Grenier, E. P. Lachapelle, J. Barsalou, J. K. Ward, J. Hodgson, S. McLaughlin, A. Darling, W. Trenholme, J. Duhamel, R. Laflamme, W. Prévost, C. Monck, J. Devlin, A. Roy, fils, Ant. Hamilton, L. Béique, J. Ralston, J. Stewart, du Herald, H. Beaupré et J. N. Bienville, de la Patrie, E. Lareau, E. Tremblay, R. McKay, D. Barry, P. H. Roy, O. Robert, Chs Berger, D. Seath, J. B. Galipeau, J. Leduc, L. Tourville, J. Lamontagne ;

Et que les comités ci-après mentionnés soient représentés comme suit dans le comité de régies :
L'Assomption—Dr Forest, P. A. O. Archambault, J. Gauthier.
Stanstead—E. R. Johnson.
Missisquoi—E. Donohue, M. Cloyes.
Sherbrooke—O. Eneas McMaster.
Brome—Sydney Fisher, M. Pettes.
Compton—M. Doak.
Richemond et Wolfe—M. Richard, Ed. McLauran, M. Danville, A. McKay, Dr Weber.
St-Jean—Z. Paradis, H. Vanvliet, W. Brosseau, C. Paillé, J. O'Caïn.
Iberville—A. Demers, F. Gosselin, M. Munsey.

Argenteuil—Dr Christie, M. DeLaronde.
Drummond et Arthabaska—L. Dessert.
Nicolet—J. B. Scott.
Deux-Montagnes—C. Leduc, Dr Marsil.
Ottawa—S. McKay, A. Rochon.
Châteauguay—J. Brown, McGown, Poupard, Th. Baird.
Napierville—M. Blain, M. Catudal.
Vaudreuil—Dr Valois, M. McMillan.
Joliette—Capt. A. Guilbault, A. Magnan, Godin et Beaupré.
Jacques-Cartier—M. Barbeau, V. Valois, F. Leonard.

Laval—M. Léonard.
Chambly—T. Willett, A. Rocheleau, M. Viger, A. Cusson.
Hochelega—Dr Lapierre, J. Lalonde, M. Décarry, P. Claude.
Laprairie—A. Moquin, M. Coupal.
St-Hyacinthe—E. Bernier, M. Sicotte, R. E. Fontaine, O. Desmarais.

Beauharnois—T. Brossier, H. Bisson.
Bagot—C. Roseoni, A. Beauchamp.
Berthier—L. Sylvestre, E. Beausoleil.
Rouville—C. F. Beauchemin, A. Ménard, V. Robert, Dr Franchère.
Richelieu—G. I. Barthe, J. B. Brousseau.
Verchères—J. Daigle, C. Malos.
Yanaska—L. H. Lafleur, V. Godu.
Terrebonne—J. Prévost, T. Lapointe, S. Oimet.
Maskinongé—A. Désaulniers.
Montcalm—A. Dugas, M. Henderson.
St-Maurice—J. Remington, L. Lord.
Soulanges—R. DeBeaujeu.

Proposé par l'hon. H. Mercier, M.P.P. et l'hon. W. H. Chaffers, et autres.
Secondé par M. J. McShane, M.P.P., M. R. Préfontaine, M.P.P., et autres :

"Que le parti libéral canadien est un parti exclusivement politique, ayant pour objet principal la défense des libertés constitutionnelles qui sont l'unique sauvegarde de tous les intérêts religieux et nationaux dans un pays comme le nôtre, peuplé de races différentes et professant des croyances diverses.
"Qu'en conséquence le parti libéral non-seulement respecte nos institutions religieuses et civiles et protège tous les droits acquis, mais encore il les défend contre tout ce qui tend à détruire ou même à gêner l'action bienfaisante de ces institutions sur la société."

Proposé par l'hon. F. G. Marchand, l'hon. E. G. Penny et autres.
Secondé par J. Hodgson, R. E. Fontaine et autres.

"Considérant que tout système représentatif suppose un corps électoral éclairé et capable de juger les questions qui lui sont soumises ;
"Considérant qu'il n'y a qu'un moyen de mettre un peuple libre en état de se bien gouverner lui-même ; c'est de l'instruire et que le défaut d'instruction chez un peuple y met en danger le système même du gouvernement représentatif ;
"Considérant qu'en répandant les lumières au sein de nos populations par un vaste système d'enseignement primaire et industriel, le gouvernement de cette province consoliderait nos institutions politiques, les rendrait plus efficaces.

"Résolu : Que l'instruction primaire n'est pas suffisamment dotée dans cette province, que les allocations en faveur de nos écoles devraient être augmentées et que des écoles spéciales d'art et métiers devraient être créées et dotées par la province, afin de propager les connaissances théoriques et pratiques au sein de nos classes ouvrières, ce qui permettrait à celles-ci de jouer le rôle important qui leur appartient dans notre société."

Proposé par l'hon. J. R. Thibaudeau, l'hon. L. S. Huntington, M.P., et autres.

Secondé par F. G. Bouthillier, M.P.P., R. Meikle, M.P.P., et autres.

"Que la constitution fédérale garantit à chaque province une autonomie complète et que toute tendance du gouvernement fédéral à diminuer cette autonomie, l'unique sauvegarde de nos intérêts religieux et nationaux doit être condamnée et combattue avec fermeté et énergie."

Proposé par Wilfrid Prévost, H. A. Nelson, M.P.P., et autres.

Secondé par Ed. Holton, M. P., F. X. Archambault, et autres.

"Que l'expérience des provinces d'Ontario et de Manitoba démontrent d'une manière évidente qu'une seconde branche de la législation n'est pas nécessaire.

"Que l'opinion publique dans cette province, d'accord avec celle des populations du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, est opposée au maintien de cette seconde branche de la législation.

"Que l'état de nos finances exige impérieusement la plus stricte économie dans notre système de gouvernement.

"Que partant, le Conseil législatif de notre province devrait être aboli, et que c'est le devoir de tous les hommes politiques d'adopter des moyens convenables et propres à obtenir ce résultat, tout en ayant égard à la position des conseillers actuels."

Proposé par M. R. Préfontaine, M.P.P., M. J. S. MacLachlan et autres.

Secondé par MM. Jos. Duhamel, J. Hodgson et autres :

"Que la plus stricte économie dans toutes les branches de l'administration provinciale est devenue une nécessité absolue, vu l'état délabré de nos finances et l'augmentation rapide de notre dette.

"Que toutes les dépenses qui ne sont pas strictement indispensables devraient cesser, et qu'une réforme efficace devrait être faite dans le service civil.

"Que le chemin de fer du Nord devrait être administré avec prudence et économie dans l'intérêt public et non dans l'intérêt de quelques individus.

"Que cette assemblée regrette d'avoir à constater que l'administration actuelle est en voie de faire remonter au chiffre qu'elles avaient atteint sous les ministères conservateurs précédents les dépenses publiques que le cabinet Joly avait déjà réduites et se proposait de réduire davantage."

Proposé par M. Jos. Duhamel, l'hon. M. E. G. Penny, et autres.

Secondé par M. J. McShane, M.P.P., M. L. Mollé, M.P.P., et autres :

"Que cette association est heureuse d'acclamer comme chef du parti libéral l'hon. Edward Blake, dont les talents et l'intégrité permettent tout à notre parti d'espérer le triomphe prochain de la grande cause nationale."

M. Mercier a déclaré que les libéraux du Canada ne partageaient pas les idées libérales qui bouleversent l'Europe, qu'ils étaient aussi profondément attachés que les conservateurs à nos croyances religieuses et nationales, et qu'on avait tort de les craindre et de les accuser de mauvaise volonté à l'égard du clergé.

Il a aussi affirmé que les manufacturiers n'auraient pas raison de craindre pour leurs droits et intérêts dans le cas où le parti libéral reviendrait au pouvoir. M. Blake a confirmé la déclaration de M. Mercier en disant que le gouvernement aurait trop besoin de revenu pour faire dans le tarif actuel des modifications dangereuses pour les manufacturiers.

Les journaux conservateurs remarquent avec raison que les libéraux ont adopté les idées émises par M. David, dans la Tribune, relativement au tarif et à la question religieuse, et qu'ils ont applaudi dans la bouche de M. Blake et de M. Mercier ce qu'ils condamnaient si sévèrement chez M. David.

M. Blake s'est prononcé fortement en faveur de l'autonomie des provinces et de l'indépendance commerciale.

Il y avait au-dessus de 400 personnes au banquet. Comme chacun payait son vin, on ne but pas trop et on écouta les discours avec beaucoup d'attention. C'est une excellente idée de ne pas inclure les vins dans le menu des dîners ou banquets faits dans le but de donner à des hommes distingués l'occasion de faire connaître leurs vues sur des questions importantes. Il y a des gens qui se croient obligés dans ces dîners où l'on verse le vin à flots, de boire pour leur argent. Comment veut-on qu'un homme qui a de dix à vingt-cinq verres de vin dans le corps, puisse écouter et comprendre ce qui se dit.

Le czar Alexandre III ne sera pas couronné avant que la paix religieuse ait été établie en Pologne.

SONNET

RÉPONSE A MON AMI, M. C. GAUVREAU DIT "VALMONT," ISLE VERTE

Non, cher ami, jamais, jamais, je te l'assure,
Tu ne pourras fermer la profonde blessure
Qui s'est, hélas ! ouverte au triste souvenir
Que m'a laissé ma mère au moment de finir.

Je m'éteindrai de même (oh ! cela me rassure) ;
Mais, comment donc pourrai-je, en mon sombre
[avenir,
M'ouvrir ici, comme elle, une route aussi sûre
Qui puisse à son séjour me faire parvenir ?

Merci, Valmont, merci pour la larme qui tombe
De ton cœur généreux sur le bord de sa tombe !
Car, le pleur d'un poète est un pleur immortel.

Et, puisqu'à ma douleur tu te montres sensible,
Ah ! rends-moi des élus le royaume accessible,
En pleurant désormais au pied du saint autel.

C. P. BEAULIEU.

Cacouna, 26 mars 1881.

NOS GRAVURES

Les vieilles casernes de Montréal

Nous n'avons pu nous procurer pour cette semaine certaines notes sur lesquelles nous comptions pour faire l'histoire de ces casernes.

M. Drouyn de Lhuys

Ancien ministre des affaires étrangères, grand-croix de la Légion d'honneur et membre de l'Institut, M. Drouyn de Lhuys est mort mardi, à l'âge de soixante-quinze ans, dans son hôtel de la rue François Ier.

Ce fut en 1830 qu'il entra dans la carrière diplomatique. D'abord attaché d'ambassade à Madrid, il fut nommé chargé d'affaires à La Haye. En 1842, il fut élu député de Melun.

Il entra dans le premier cabinet formé par le prince Louis-Napoléon comme ministre des affaires étrangères et fit preuve, en abordant la tribune, de rares qualités d'orateur.

Au 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative, et entra au Sénat, dont il fut un des vice-présidents.

De 1852 à 1855 et de 1862 à 1866, il occupa le ministère des affaires étrangères. Après la révolution du 4 septembre, il se retira à Jersey, où il passa près d'une année.

M. Drouyn de Lhuys a été mêlé aux plus graves épisodes de la politique impériale. Les obstacles et les déboires ne lui manquèrent pas. Dans la lutte que son patriotisme clairvoyant avait engagée, tout conspira contre lui, les hommes et les circonstances. Il fut vaincu en Pologne, en Danemark, au Mexique, en Allemagne.

La part la plus éclatante de la carrière du regretté diplomate se concentre dans les événements qui suivirent Sadowa.

Il essaya alors de disputer pied à pied, pen'ant plusieurs semaines, le terrain que nous avions perdu.

Peu après, M. Drouyn de Lhuys donna sa démission en voyant les plans qu'il avait dressés, dans l'intérêt de la France, déjoués et abandonnés.

Outre la réputation d'un habile ministre, M. de Lhuys laisse celle d'un homme honnête, aimant le bien et se plaisant à le répandre autour de lui.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, au milieu d'un grand concours d'assistants. Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière d'Auteuil, où a été inhumé le corps de l'homme le plus marquant du second Empire.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composés les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.



M. DROUYN DE LHUYS, DÉCÉDÉ A PARIS, LE 1^{ER} MARS 1881

AVRIL

(SONNET)

Pour l'album de madame Cyrille Fortier

Avril est de retour, et les froids sont finis.
Le soleil fond la neige et les glaçons énormes.
Des vents mélodieux roucoulent dans les ormes,
Et les oiseaux bientôt viendront tisser leurs nids.

Quand le soir est tombé, dans les lointains in-
On entend des échos suaves, infinis, [formes
Et sur l'horizon bleu, sous les bosquets brunis,
On croit voir par moments glisser d'exquises [formes.

Les ruisseaux écumeux, secouant leurs liens,
Melent leurs tremolos aux chants éoliens
Des bois harmonieux que la brise parfume.

Le ciel sourit aux flots du grand fleuve ondoyant ;
Et, noyé dans les feux du couchant chatoyant,
Comme un vaste encensoir le Cap Tourmente [fume.

2 avril 1881.

W. CHAPMAN.

PECHE ET CHASSE

SAINT-THOMAS

(Suite)

“ Il est cinq heures—les battures disparaissent sous une nappe sombre, tachetée de blancs flocons d'écume, qui lui prêtent l'aspect d'un drap mortuaire. Et de fait, chacun de nous pense aux siens et à la mort. Nous avons déjà de l'eau jusqu'à mi-jambe.

—Attachons-nous à ces cailloux avec nos lignes, dit Cazeau, si nous devons périr on trouvera du moins nos corps ici.

“ Il est six heures—la nuit va bientôt descendre sur nous ; la nuit ! la tempête ! la mer ! trois monstres qui rugissent autour de nous ! nous sommes à jamais perdus.

—Ne croyez-vous pas que la chaloupe pourrait arriver sans danger jusqu'ici ? Si nous faisons un signe à Napoléon, pour sûr, il leverait l'ancre et il essaierait de venir nous rejoindre. C'est notre seule chance de salut, et il est temps d'en profiter, pendant que nous avons encore une lueur de jour.

“ Ne pouvant nous faire entendre du jeune Gagnon, spectateur de nos souffrances, qui, du bord de la chaloupe, voit la mer nous submerger sans qu'il puisse venir à notre secours, nous lui faisons des signes. Il les aperçoit mais au lieu d'amener la chaloupe, il s'embarque dans le *flat* et se dirige vers nous. Il fait force de rames, il avance ; s'il peut doubler la pointe sud-est de la batture, il pourra nous atteindre ; autrement, le vent, la mer l'emporteront, il deviendra le jouet des vagues. C'est un veillant jeune homme que Napoléon Gagnon, je vous assure. Il lutte avec un courage, avec une force extraordinaire, le *flat* paraît obéir, il approche, il est à portée de la voix.—Courage ! mon garçon, lui criions-nous. Courage ! Hélas ! peine inutile, le *flat* vient de croiser un courant impétueux qui l'emporte en un clin d'œil à perte de vue vers le milieu du fleuve. Le pauvre enfant ! c'est fait de lui. Dieu seul peut le sauver : puisse-t-il en avoir pitié. Il est parti le premier, mais nous ne tarderons pas à le suivre.

“ Il est six heures et demie—encore une demi-heure, et la mer sera à l'étal—l'eau ne nous atteint que les genoux. Nous gardons le plus profond silence. Sans nous le dire, nous sentions, chacun à part soi, le besoin de prier Celui qui commande aux vents et à la mer. Jamais prière plus fervente ne s'éleva de nos cœurs. Jamais non plus, nous ne nous étions sentis si petits et si faibles. Il nous restait pour tout recours que la bonté et la miséricorde de Dieu.

“ Enfin, je regardai une dernière fois à ma montre : il était sept heures. Dieu soit béni, nous sommes sauvés. En ce moment, la mer nous empoignait des pieds jusqu'à la ceinture, pendant que de temps à autre des vagues furieuses nous enveloppaient tout entiers de leurs nappes écumeuses.

“ Nous nous réjouissions sans doute d'é-

chapper aux étreintes du gouffre, mais nous gardions toujours présente l'image de ce pauvre petit Napoléon qui s'était dévoué pour nous, avec tout le courage d'un homme de cœur, et que la mer avait charrié au loin dans les profondeurs de la nuit.

“ Dès que nous pûmes atteindre la batture du sud, nous nous rendîmes, à tâtons, dans les ténèbres jusque vis-à-vis l'endroit où notre chaloupe était mouillée. Nous frémissions à l'idée qu'elle aurait pu rompre sa chaîne. Car alors, nous pouvions compter sur une mort certaine. Les forces nous auraient manqué pour lutter contre la marée du matin.

“ Dieu ne veut pas la mort du pêcheur ; ce jour-là, il ne voulait pas la mort des pêcheurs. La chaloupe était à sa place. Nous pouvions distinguer dans l'ombre sa masse noire ballottée par les vagues.

“ Ayant noué nos lignes bout-à-bout, je m'en attachai une extrémité autour du corps, laissant l'autre aux mains de mes amis, puis je me dirigeai vers notre embarcation. A quelques perches seulement des rochers, l'eau me venait jusque sous les bras. Quoi qu'un peu navré, je continuai d'avancer. Par bonheur, le fonds uni ménageait devant moi une profondeur d'eau égale. J'attins enfin la chaloupe tant désirée, je m'y hissai du premier élan, et je ne sais trop si dans le transport de ma joie je n'ai pas baisé les bancs et les voiles. Cinq minutes après, nous étions tous à bord.

—Où allons-nous maintenant ? A la recherche de l'enfant, n'est-ce pas ?

—Sans doute, mais attendons que le jour vienne. Nous passerons d'abord par l'Île-aux-Corneilles, où il y a deux feux d'allumés, puis, si nous n'avons pas de nouvelles, nous irons jusqu'à l'Île-aux-Canots.

“ Dès le petit jour, nous cinglons vers l'Île-aux-Corneilles, où nous trouvons trois chaloupes de pêcheurs, de Saint-Thomas, que la tempête avait empêchées de traverser. Notre premier bonjour, comme bien on pense, fut de leur demander s'ils avaient vu un *flat*. Le non indifférent qu'ils répondirent nous alla droit au cœur. Il nous questionnèrent et nous ne pûmes d'abord répondre que par des larmes. Des sanglots étouffaient nos voix lorsque nous racontons l'aventure du jeune Gagnon. Nos souffrances personnelles sont déjà oubliées, mais nous ne pouvons nous défendre de pleurer sur le triste sort de notre jeune compagnon.

—Tiens ! fit observer quelqu'un, voilà une voile qui part de l'Île-au-Canot. Ce doit être la chaloupe de Lachance. Attendez un peu, nous la hêlerons si elle passe près d'ici.

“ En quelques minutes, l'embarcation signalée arrivait sur nous. C'était en effet la chaloupe de Lachance.

—Avez-vous eu connaissance d'un *flat* ?

—Oui, et d'un jeune homme qu'il y avait dedans. N'en soyez pas inquiets, il est à la maison et bien portant. Mais vous autres, avez-vous eu connaissance de ses compagnons qu'il a laissés aux *Battures Plates* ?

—Ils sont ici, les voilà !

—A la bonne heure, nous nous en allions justement à leur recherche.

“ M. Lachance nous invite à retourner chez lui pour ramener notre pauvre Napoléon. Nous acceptons avec plaisir. On nous reçoit comme dans une fête : poules et gibiers, poissons, bouillis, rôtis couvrent la table. Au dessert, nous racontons notre histoire que notre amphytrion complète par le récit de l'arrivée du jeune Gagnon chez lui.

“ De bonne heure, dit-il, nous avons aperçu un homme, qui venait de la grève en titibant, comme s'il eût été ivre. Lorsqu'il entra dans la maison, il s'affaissa sur une chaise sans proférer une parole ; assez longtemps après, il nous demanda comment il se trouvait là, et à notre tour, nous lui demandâmes son nom ; il répondit qu'il se nommait Napoléon Gagnon.

“ Petit à petit, la mémoire lui revenant, comme si un brouillard se dissipait dans son cerveau, il conta qu'il avait laissé quatre hommes, son père étant du nombre, en péril de mort sur les *Battures Plates*.

“ Oh ! mes garçons ! dis-je à mes hommes, grétez la chaloupe : nous avons des frères en danger, il faut aller à leurs secours.

La malchance vous avait conduit à l'Île-aux-Corneilles, Lachance devait vous amener ici.

“ Napoléon ne se rappelait plus rien depuis le moment où il nous avait perdus de vue. Lorsqu'il revint à lui, il était couché sous un taillis, à quelques pas de son *flat*, gisant à sec sur les galets. C'est la Vierge des mers qui l'aura sauvé.”

M. Lachance est le seul habitant de l'Île-au-Canot où il cultive une ferme très productive. Il retire aussi de bons revenus de la pêche. Il vit dans une douce aisance et dans la tranquillité la plus parfaite. Un fait certain, c'est qu'il n'a jamais de chicane ni de procès avec ses voisins. Après cela, si j'ajoute que les Létourneau, Cazeau et surtout les Gagnon le portent haut dans leur estime et le chérissent du fond du cœur, nul n'en sera surpris.

* * *

En sa qualité d'homme noble, M. de Montmagny était fort amateur de vénerie et de chevauchées. Il ne dédaignait non plus la pêche. On le vit un jour se rendre à travers bois, jusqu'au lac Saint-Charles, rude trajet alors, pour y faire la pêche de la truite et de la carpe, qui lui réussit à merveille. Chevalier, il se plaisait à faire caracoler son cheval, le premier qu'on eût vu dans la colonie et que les indigènes prenaient pour un orignal, sur les grèves et à travers les prés de Saint-Joachim, où Champlain avait bâti de vastes étables. Il gardait en privauté des orignaux, des ours et des castors, comptant dompter les premiers pour en faire des coursiers ou des bêtes de trait, pendant que les ours étaient destinés à la boucherie. Prisonniers dans un étang, les castors devaient se multiplier en domesticité pour devenir une source assurée de richesse. Désormais une industrie attentive suppléerait par des revenus calculés aux hasards de la chasse. Malheureusement, ces essais n'ont produit aucun résultat.

Dans ses heures de loisir, assez souvent le galant gouverneur dirigeait sa voile vers les îles de Montmagny si richement peuplées d'oiseaux de toute espèce. Il y mettait pied à l'Île-aux-Oies, ou des défrichements avaient été faits et une maison bâtie par son ordre et à ses frais. En 1646, il se taillait un parc de chasse, à même la forêt primitive, sous le nom de Seigneurie de la Rivière du Sud, qui comprenait tout Saint-Thomas, avec les Îles-aux-Grues et aux Oies.

“ Après son départ, dit M. Ferland, la ferme de l'Île-aux-Oies fut vendue au sieur Moyen, bourgeois de Paris, qui était venu s'établir sur l'île avec sa femme, ses quatre enfants et des hommes pour cultiver ses champs. En mai 1655, alors que M. Moyen, s'étant avancé avec sa femme, à quelque distance de la maison, des Iroquois sortirent d'un taillis où ils s'étaient cachés, tuèrent M. et madame Moyen, pénétrèrent dans la ferme, immolèrent les hommes et emmenèrent les enfants prisonniers (un petit garçon de huit ans et trois petites filles.)

“ En remontant le fleuve, ces Iroquois rencontrèrent près de Trois-Rivières, une flotille de canots montés par des Français et des Algonquins : ceux-ci avaient avec eux des prisonniers iroquois qui furent échangés contre les petits enfants de la famille Moyen. Plus tard, une des jeunes filles épousa le sieur Dugué et une autre se maria à Lambert Closse.”

Le premier enfant dont le nom apparaît dans les registres de la mission de la côte du Sud, est né à l'Île-aux-Grues, le 7 juillet 1679, d'Antoine Pepin dit Lachance et de Marie Têtu. Il fut baptisé au Cap Saint-Ignace, dans la maison seigneuriale du “ sieur Jean de Paris, alias Jacques Bernier.” Le parrain fut le sieur Pierre de Grandville, seigneur de l'Île-aux-Grues, et la marraine, dame Geneviève de Chavigny, seigneuresse de Vincelotte. La sonorité des noms et des titres fait rêver ici de féodalité, de châteaux du moyen-âge, avec tourelles, donjons et pont levés, tandis que ces pauvres sei-

gneurs n'étaient en réalité que d'humbles pionniers, habitant des chaumières au lieu de palais et ne prélevant de taille qu'avec leur hache sur les arbres de la forêt.

Le 14 août 1680, le Révd. Pierre de Beaumont célébrait la messe à l'Île-aux-Oies, dans la maison du sieur Paul Dupuis, seigneur du lieu, et le lendemain, il y avait noces à l'Île-aux-Grues, à l'occasion du premier mariage qui figure dans les archives de la Côte, et des Îles, entre Pierre Lami et Renée Picard. Depuis lors, et jusqu'à l'érection canonique de la paroisse de l'Île-aux-Grues, ses habitants furent desservis tour à tour par les missionnaires ou les curés de Saint-Thomas et du Cap Saint-Ignace.

Au temps de M. de Montmagny, les outardes, oies, canards et sarcelles étaient les commensaux ordinaires de nos battures et des îles, mais de joyeux artistes s'y donnaient aussi rendez-vous, dans la belle saison, à l'heure du dessert. Pommes, prunes, raisins sauvages, cerises, amalan-chiers, bluets, mûres, groseilles, fraises répandues à profusion dans ces îles en faisaient comme des corbeilles de fleurs et de fruits. Durant le repas du jour, les convives grossiers de la batture étaient bruyants à l'extrême : on n'entendait que les cris confus et ahurissants de l'orgie, mais dès que la trompette du cygne avait sonné la Diane, la voix du rossignol charmait les échos des bois de ses plaintes ou du tendre récit de ses amours. Les tremblements de terre de 1663 devaient chasser pour jamais ces aimables hôtes de nos rives. Plus attachés au sol qui les avait vus naître et leur offrait une généreuse pâture, ou craignant peut-être de ne trouver d'asile ailleurs, vu leurs mœurs grossières, les grands palmipèdes résistèrent à la tourmente souterraine—mais tremblants de peur ils se tenaient silencieux devant les éclats de colère de la nature. Ce cataclysme vit se renouveler les scènes du déluge—la terreur réunissait dans un même asile, le loup-cervier et le lièvre, le serpent et la palombe, le hibou et la perdrix, tous n'obéissant qu'au seul instinct de la conservation. Il y avait de quoi, car pendant plus de dix-huit mois, le sol de la Nouvelle-France fut pris de convulsions : l'enveloppe de la terre ébranlée, soulevée craquait de toutes parts, les rochers arrachés de leur base, roulaient dans les vallées ; de vastes lacs desséchés en un clin d'œil s'épanchaient dans des abîmes inconnus, ne laissant après eux qu'une vaste plaine de sable—une main invisible enlevait d'un seul coup des forêts entières, comme on arrache une poignée d'herbe, pour les jeter au vent ou à la mer ; des météores lumineux, en forme de globes ou de serpents sillonnaient l'air, sinistres messagers de la vengeance céleste. Dans cette bacchanale des éléments, les hautes montagnes chancelaient comme des hommes ivres : le sol avait des hoquets effrayants, à la suite desquels il vomissait la lave et la flamme ; le fleuve Saint-Laurent troublé, affolé, perdant sa route, aveuglé par la cendre et la boue, remontait vers sa source. Pour expliquer ces phénomènes, les sauvages disaient que le tonnerre avait été surpris au milieu de son sommeil dans les profondeurs du ciel par des ennemis qui l'avaient enchaîné puis enfermé au sein de la terre. Agitait-il ses chaînes, on entendait comme le bruit d'une armée de chars roulant à toute vitesse sur des pavés sonores, et lorsque la croûte terrestre éclatait en laissant échapper des flammes par ses crevasses béantes, ils prétendaient que le tonnerre dans sa fureur lançait ses carreaux foudroyants contre les murs de son cachot.

A.-N. MONTPETIT.

(La suite au prochain numéro.)

Le gouvernement doit donner bientôt à l'entreprise l'exécution de la statue de feu Sir George Etienne Cartier. Comme il s'agit d'une œuvre nationale il n'est que juste que le travail soit donné à un artiste canadien. M. Hébert a fait ses preuves en sculptant la statue du colonel de Salaberry et nous pensons que cette artiste devrait être choisi pour faire ce travail.

CONFERENCE DE M. J. X. PERREAU

SYNDICAT GÉNÉRAL DES CHAMBRES SYNDI-
CALES DE PARISMonsieur le Président,
Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous exprimer toute ma reconnaissance pour les paroles sympathiques avec lesquelles monsieur le président a bien voulu me donner la parole. Je viens à vous, messieurs, délégué par une association puissante représentant les sentiments unanimes d'un million et demi de Français d'origine, les descendants de vingt mille colons, partis autrefois de Bretagne et de Normandie, pour aller fonder une nouvelle France en Amérique. Depuis cette époque, nous sommes restés là, ancrés dans le sol, conservant pieusement la langue, les lois, les habitudes françaises, au milieu de cet océan-américain qui nous entoure de toutes parts. Et, au jour de notre fête nationale, nous portons haut et ferme le drapeau de notre mère-patrie, car nous avons encore foi dans la haute mission acceptée par nos pères de former un peuple dans le Nouveau-Monde qui soit le représentant autorisé de la France en Amérique.

Pour cela, il nous faut renouer avec vos nos relations commerciales d'autrefois, et ma présence ici, ce soir, est l'expression de ce désir pratiquement exprimé. Il ne suffit pas, en effet, de se tenir dans les hautes régions des sympathies sentimentales pour qu'une union soit solide et durable, il faut la baser sur des intérêts matériels et importants, il faut la resserrer par des liens autrement puissants de l'industrie, du commerce. Or, quelle est aujourd'hui notre situation commerciale avec la France? Elle n'est malheureusement que d'un demi pour cent de nos affaires extérieures. Et pendant que nous faisons pour 400 millions de francs de transactions annuelles avec l'Angleterre, les chiffres du commerce franco-canadien sont d'une parfaite insignifiance.

Vous me demanderez, sans doute, la cause de cette situation mutuellement désastreuse, et je vous répondrai qu'elle se trouve principalement dans l'ignorance profonde dans laquelle on est resté en France sur les ressources inépuisables, le développement énorme de la Confédération canadienne. Et c'est pour vous donner, sur ce grand et beau pays, des renseignements pratiques, que je suis ici, ce soir, en présence du Syndicat général des Chambres Syndicales de Paris, c'est-à-dire en présence des représentants les plus distingués et les plus puissants du commerce et de l'industrie française, de cette industrie arrivée à une perfection artistique sans rivale dans le monde entier, de cette industrie dont le goût et l'originalité servent chaque jour de modèles aux industries similaires des autres pays.

Pour accomplir ma mission auprès de vous, je dois donc, sans retard, vous dire ce que sont devenus ces quelques arpents de neige cédés, il y a un siècle, à l'Angleterre, à une époque malheureuse de notre histoire. Après la conquête, nous nous sommes recueillis, nous avons travaillé et grandi, et nous sommes devenus un million et demi d'habitants, dans une population totale de près de quatre millions, répartis sur tout ce vaste territoire qui forme aujourd'hui la Confédération canadienne. Composée de huit provinces, elle s'étend de l'Atlantique au Pacifique, avec 6,000 kilomètres de frontières qui nous séparent des Etats-Unis. De la latitude de Marseille, nous allons jusqu'au pôle, en sorte que notre territoire est grand comme l'Europe entière. Dans cette vaste région, on trouve les plus riches forêts, les prairies les plus fertiles, les pêcheries les plus abondantes, le charbon en couches inépuisables, les minéraux de toute sorte, en un mot partout des ressources inépuisables qui n'attendent que le capital et le travail pour enrichir les millions d'agriculteurs et d'industriels que nous réserve l'avenir.

Et au milieu de ce splendide domaine, le Saint-Laurent, avec ses eaux profondes et navigables, pénétrant jusqu'au pied du

lac Supérieur, c'est-à-dire à 3,000 kilomètres à l'intérieur du continent. Vous comprendrez, messieurs, quelles facilités de transport présente une pareille surface de mers intérieures. Vous comprendrez que sur tout ce vaste littoral de 6,000 kilomètres d'étendue, les puissantes villes des lacs Supérieur, Huron, Michigan, Erié et Ontario, sont en communication des plus faciles avec Montréal, Québec et les autres villes situées sur le Saint-Laurent, depuis le dernier des grands lacs jusqu'aux bords de l'Atlantique. Il y a là des facilités de navigation fluviale sans rivales dans le monde, et ce n'est qu'au prix de 250 millions de francs que nous avons pu creuser et canaliser notre grand fleuve de manière à permettre aux vapeurs de 5,000 tonneaux de monter jusqu'à Montréal, et à des vaisseaux de 1,800 tonneaux de se rendre bientôt à 1,500 kilomètres plus loin, c'est-à-dire au fond du lac Supérieur.

Du lac Supérieur, le transcontinental franchit déjà 900 kilomètres pour se rendre en trois ans au pied des Montagnes-Roches, et dans dix ans, sur la côte du Pacifique. Dans cet immense parcours, ce chemin traverse 100 d'hectares de terres fertiles du "Far West" canadien, où la production du blé se fera bientôt en quantités incalculables.

Voilà, messieurs, à grands traits toutes les ressources générales et le développement du pays. Je ne vous dirai rien de nos grandes villes, dont la population atteint jusqu'à 175,000 âmes; elles sont en tout semblables aux villes américaines qui vous sont connues.

Il y a là, évidemment, place à de grandes améliorations dans nos relations commerciales avec la France. Il nous faut d'abord une ligne transatlantique directe reliant Rouen et le Havre avec Montréal en été, et Halifax en hiver. Déjà notre gouvernement a voté une subvention de 2,500,000 francs en faveur de cette entreprise indispensable pour la reprise de nos relations

Il faut ensuite mettre les acheteurs et les producteurs en contact, et il n'y a pas pour cela de moyen plus puissant et plus pratique que les expositions. Or, il y aura, en septembre prochain, une grande exposition à Montréal, à laquelle il serait urgent d'envoyer, je ne dirai pas une exposition de luxe, mais une exposition collective pratique, des produits de l'industrie française qui trouveraient certainement un excellent débouché au Canada, s'ils étaient connus, et si le producteur et l'acheteur pouvaient être mis en contact.

Je crois qu'il y a là pour les Chambres syndicales une excellente occasion de montrer leur pouvoir d'initiative, tout en se préparant d'excellentes affaires.

Enfin, il y a la création de succursales, soit à Montréal, soit à Québec pour les maisons de commerce les plus importantes. Vous vous trouverez chez vous, messieurs, le jour où vous vous fixerez dans la province de Québec. Vous serez entourés d'une population toute française qui demande votre concours pour le développement des ressources de son vaste et beau pays. Autant les Etats-Unis vous sont hostiles, autant la province de Québec vous est sympathique.

La France retrouvera un pied en Amérique et reprendra l'influence qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Des bords du Saint-Laurent, le commerce français rayonnera sur tout le continent nord américain, et les marchandises importées par voie de Montréal trouveront placement dans toutes les villes américaines. Vous aurez pratiquement un marché de 55 millions de consommateurs américains. Voilà l'avenir que je voulais vous présenter, messieurs, avenir qui, comme vous le voyez, prend des proportions colossales, puisque déjà, en venant chez nous, vous auriez non-seulement l'exploitation du territoire nord américain, grand comme deux fois l'Europe, mais encore dans l'espace de vingt-cinq ans, vous auriez 110 millions de consommateurs riches et prospères, comme le sont généralement les habitants du nord de l'Amérique.

Pardonnez-moi, messieurs, cette trop

longue communication. C'est qu'encouragé par vos bienveillantes marques d'approbation, et pénétré de l'importance du sujet que j'avais à vous exposer, je me suis laissé entraîner trop loin. En terminant, je n'ai qu'à vous renouveler l'expression de ma profonde reconnaissance pour l'accueil vraiment sympathique que j'ai reçu ce soir et qui dépasse tout ce que je pouvais attendre de votre indulgence. Encore une fois, messieurs, au nom des compatriotes que j'ai l'honneur de représenter, comme au mien, je vous renouvelle mes sincères remerciements.

L'ÉMIGRATION DES CANADIENS
AUX ÉTATS-UNIS

M. Montmarquet, un de nos compatriotes les plus estimés des Etats-Unis, écrit dans le *Messageur* de Lewiston :

Comme canadien émigré, nous nous occuperons d'une manière toute particulière des intérêts de ceux de nos compatriotes qui ont cru devoir, pour une raison ou pour une autre quitter le Canada pour venir habiter la terre de l'exil.

Au printemps renaît, dit-on, la vie et l'espérance; il semble en être tout autrement au Canada. C'est au printemps que les Canadiens, comme emportés par une fatalité que nous ne pouvons comprendre, nous arrivent en masse. C'est au printemps, alors que la providence leur offre de beaux champs à cultiver, que nos compatriotes désertent leurs terres pour venir augmenter le nombre des pauvres malheureux qui végètent sur la terre étrangère.

Que viennent faire ici ces milliers de Canadiens? Nos manufactures regorgent d'employés, et pas un homme ne peut y trouver sa place, sans travailler pour un salaire ridicule, et sans faire tort à ceux qui y sont employés depuis des années, et qui n'ont souvent que ce faible moyen de gagner leur vie et de nourrir une famille. Nos rues sont remplies de désœuvrés qui se plaignent du temps dur et de la rareté de l'ouvrage; et cependant malgré tous les avertissements de la presse, malgré l'expérience de ceux qui retournent au pays, découragés et plus pauvres que lorsqu'ils l'ont quitté, les Canadiens nous arrivent par centaines et par milliers, et ce malheureux courant d'émigration semble défier tous les efforts que font les hommes vraiment patriotes pour lui poser des digues.

On dirait qu'une malédiction pèse sur le Canada, et que nos compatriotes ne peuvent y trouver le repos et la vie.

Ah! s'il y a au pays des hommes qui ont le pouvoir d'arrêter cette émigration, ces hommes sont grandement coupables de négliger ainsi les intérêts de la patrie et de la nation; et ils auront un compte terrible à rendre des moyens que la providence leur a donné pour retener au pays tant de bras, tant de vigueur, tant d'éléments de prospérité et de richesse. Non seulement l'histoire flétrira, comme ils le méritent ces hommes apathiques et égoïstes, mais Dieu leur demandera ce qu'ils ont fait de ce peuple dont les intérêts leur avaient été confiés et qu'ils avaient juré de protéger.

Nous n'avons pu que jeter le cri d'alarme, et prévenir ceux de nos compatriotes qui n'avaient pas encore connu les misères de l'exil, et nous ne pourrions faire plus à l'avenir. Cependant tout en prêchant contre l'émigration, tout en conseillant aux Canadiens de rester au pays, tout en les avertissant que la vie est pauvre ici, tout autant, sinon plus qu'au Canada, nous nous efforçons de faire des citoyens utiles et respectés de ceux qui n'auront pas voulu suivre nos conseils et qui auront traversés les lignes malgré nos avertissements.

Chers lecteurs, en vous demandant la continuation de votre bienveillant patronage, ce n'est pas la fortune que nous vous demandons, mais les moyens de vivre humblement et de continuer l'œuvre que nous avons commencée. Nous serons compris de nos confrères de la presse en disant que cette œuvre est toute de dévouement et inspirée par le désir que nous avons de voir nos compatriotes émigrés,

prendre une place distinguée parmi les nations qui composent le peuple américain, et par notre attachement sincère à notre sainte religion. Si nous pouvons continuer notre tâche, cet attachement à notre religion et à notre nationalité sera la seule fortune que nous pourrions léguer à nos fils; mais nous mourrons avec la conscience d'avoir rendu notre vie de quelque utilité; et nous partirons avec l'espérance qu'on nous en tiendra compte là-haut. En commençant cette nouvelle année, nous remercions tous ceux qui nous ont aidé dans notre œuvre, en s'abonnant au *Messageur*, et nous remercions tous nos confrères de la presse pour l'accueil bienveillant qu'ils ont fait à notre publication et pour la manière courtoise avec laquelle ils nous ont traité depuis un an que nous échangeons avec eux.

J. D. MONTMARQUET.

ÇA ET LÀ

Dans son dernier numéro, *La Voix du Peuple* annonce "qu'un de ses propriétaires possède une pièce de monnaie en cours sous le règne d'Elizabeth d'Angleterre et porte la date 1575."

* *

On assure que tout l'argent souscrit pour construire un pont sur le St Laurent à Couteau Landing, sur la voie ferrée du Canada et de l'Atlantique, est versé, et que l'on va commencer les travaux sans délai.

* *

M. le comte de Foucault, qui est venu au Canada, l'année dernière, avec le célèbre économiste catholique Claudio Jannet, vient de publier dans le *Monde*, de Paris, une très remarquable étude sur notre poète national, Octave Crémazie.

* *

Le clergé catholique de Québec a recommandé aux fidèles d'aider autant que possible les énumérateurs du recensement dans leur difficile travail en leur fournissant tous les renseignements qui leur seront demandés.

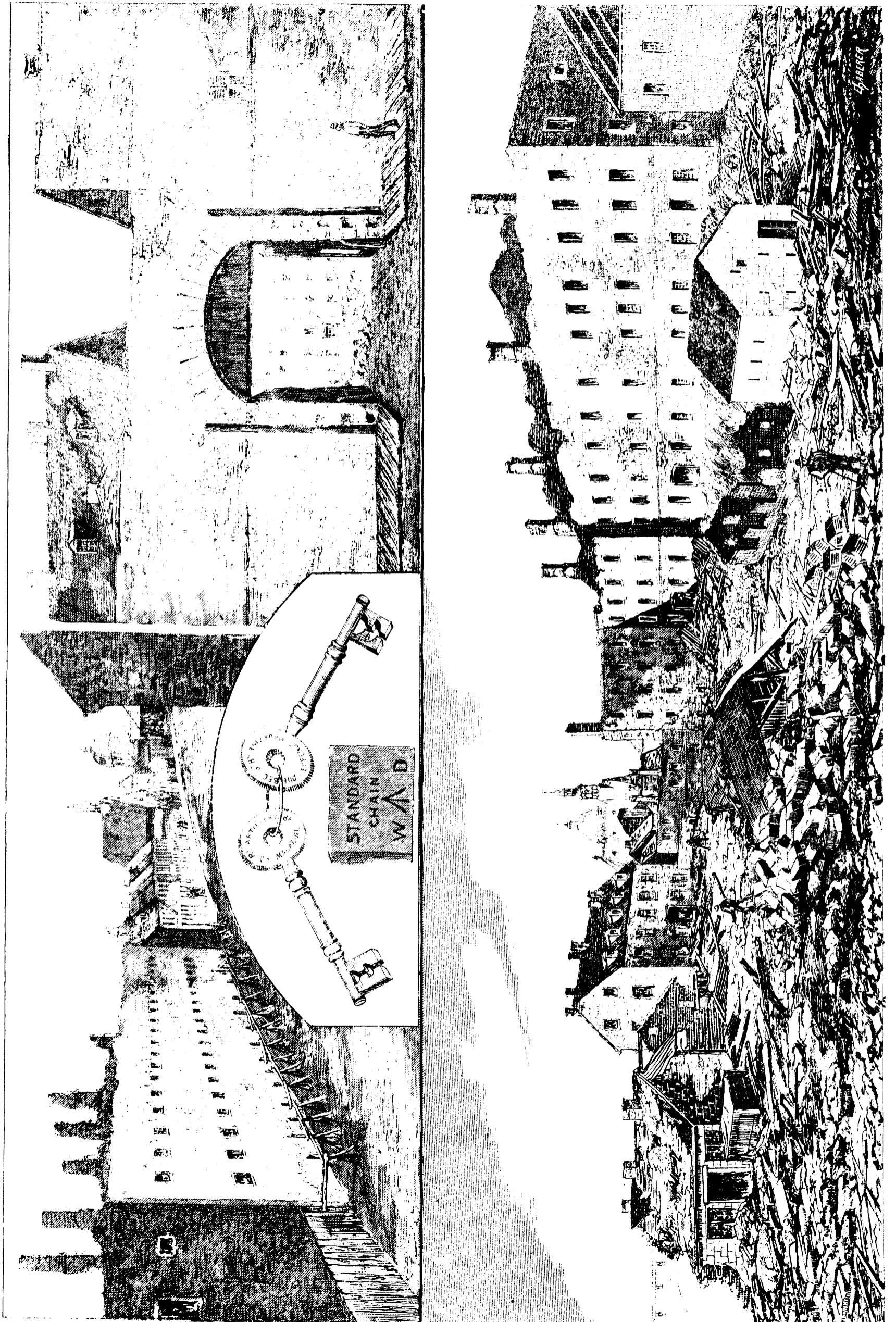
* *

Lord Beaconsfield est dangereusement malade d'une bronchite. Tous les médecins les plus habiles de Londres ont été appelés auprès du malade dont l'état inspire beaucoup d'inquiétude. La reine envoie souvent demander de ses nouvelles.

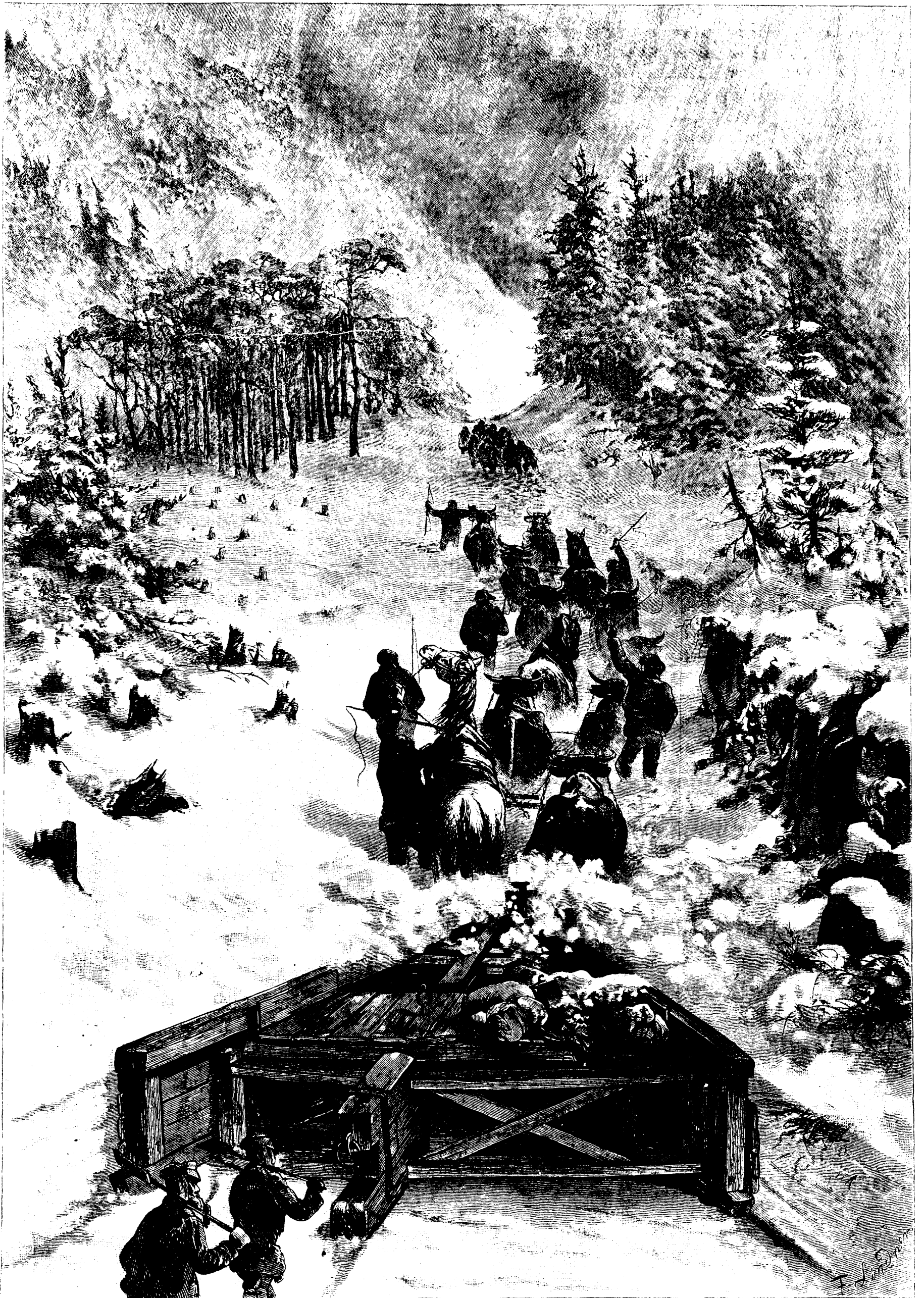
Un conseil.—*Plus de fruits véreux:* Sous ce titre, le *Cultivateur du Sud-Ouest* indique un procédé qu'il ne garantit point, parce qu'il ne l'a point expérimenté, mais qui est si simple et si peu coûteux, que chacun peut l'essayer: "Le ver qui détruit tant de fruits, prend son germe, au moment de la floraison, par suite des piqûres de l'ovaire de la fleur par certains insectes qui y déposent un œuf, qui, plus tard, se convertit en larve et se nourrit de la pulpe. Ces insectes, paraît-il, craignent l'odeur du vinaigre, et il suffit, pour les éloigner et les faire périr même, d'arroser les arbres en fleur avec de l'eau légèrement vinaigrée, soit un dixième d'une pinte de vinaigre dans dix pintes d'eau. Ce procédé, recommandé et approuvé à Lyon, par un M. Denis, a donné de beaux résultats. Les arbres traités de la sorte sont restés couverts de fruits, tandis que les autres n'en ont presque pas conservé. Ceux qui n'auraient que quelques arbres, peuvent facilement remplacer les pompes d'arrosage par des lotions à la main au moyen d'un arrosoir."

Les associés Gravel et Thibault désireux de donner à leur nouvel établissement de nouveautés toute la vogue possible, n'ont rien épargné pour se procurer un assortiment des plus complets, et qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix, de la qualité et des bas prix des marchandises. Ces messieurs ont à cœur, dès leur début, de "attirer toute la confiance du public, résultat qu'ils n'obtiendront qu'en mettant toute l'honnêteté et l'empressement à bien servir ceux qui voudront bien leur faire une visite, laquelle ils sollicitent respectueusement de leurs bonnes pratiques et du public en général. De plus, un magnifique département de modes, sous la direction de Mlle Duolos, modiste, connue par son habileté, vient d'être ouvert. Et puis, voici le printemps, c'est-à-dire le temps du renouvellement des chapeaux, et nous espérons que les Dames voudront bien venir se convaincre par elles-mêmes qu'il est difficile de trouver nul part ailleurs plus grande satisfaction.

GRAVEL & THIBAUT,
587, rue St-Catherine.



LES VIEILLES CASERNES DE MONTREAL



UNE TEMPÊTE DE NEIGE EN RUSSIE

dans cette kitanda. Qu'en veulent faire Harris et Negoro ? Ces misérables les dirigent sur Kazondé évidemment, oui !... oui !... Je les retrouverai ! Ah ! au milieu de toutes ces misères, c'est une bonne nouvelle, c'est une joie que Dingo m'a apportée !

C'est atroce ! Il y a dans le convoi de ces malheureuses dont le corps n'est plus qu'une plaie ! Les cordes qui les attachent entrent dans leur chair....

Depuis hier, une mère porte dans ses bras son petit enfant mort de faim !... elle ne veut pas s'en séparer !....

Notre route se jonche de cadavres. La petite vérole sévit avec une nouvelle violence.

Nous venons de passer près d'un arbre.... A cet arbre, des esclaves étaient attachés par le cou. ON LES Y AVAIT LAISSÉS MOURIR DE FAIM.

—Du 16 au 24 mai.—Je suis presque à bout de forces, mais je n'ai pas le droit de faiblir. Les pluies ont complètement cessé. Nous avons des journées de "marche dure." C'est ce que les traitants appellent la "tirikessa" ou marche de l'après-midi. Il faut aller plus vite, et le sol s'élève en pentes assez rudes.

On passe à travers de hautes herbes très résistantes. C'est le "nyassi," dont la tige m'écorche la figure, dont les graines piquantes se glissent jusqu'à ma peau, sous mes vêtements délabrés. Mes fortes chaussures ont heureusement tenu bon !

Les agents commencent à abandonner les esclaves trop malades pour suivre. D'ailleurs, les vivres menacent de manquer ; soldats et pagazis se révolteraient si leur ration était diminuée. On n'ose pas leur rien retrancher, et alors tant pis pour les captifs !

—Qu'ils se mangent entre eux ! a dit le chef. Il suit de là que des esclaves, jeunes, encore vigoureux, meurent sans apparence de maladie. Je me souviens de ce que le Dr Livingstone a dit à ce sujet : " Ces infortunés se plaignent du cœur ; ils posent leurs mains dessus et ils tombent. C'est positivement le cœur qui se brise ! Cela est particulier aux hommes libres, réduits en esclavage, sans que rien les y ait préparés ! "

Aujourd'hui, vingt captifs qui ne pouvaient plus se traîner ont été massacrés à coups de hache par les havildars ! Le chef arabe ne s'est point opposé à ce massacre.

La scène a été épouvantable ! La pauvre vieille Nan est tombée sous le couteau dans cette horrible boucherie.... Je heurte son cadavre en passant ! Je ne puis même lui donner une sépulture chrétienne !....

C'est la première des survivants du *Pilgrim* que Dieu a rappelé à lui ! Pauvre être bon ! Pauvre Nan !

Toutes les nuits, je guette Dingo. Il ne revient plus ! Lui serait-il arrivé malheur, ou à Hercule ? Non.... non !... Je ne veux pas le croire !... Ce silence qui me paraît si long ne prouve qu'une chose : c'est qu'Hercule n'a encore rien de nouveau à m'apprendre ! Il faut, d'ailleurs, qu'il soit prudent et se tienne bien sur ses gardes.

(La suite au prochain numéro.)

COMBIEN Y A-T-IL DE CANADIENS-FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS ?

Nous avons plus d'une fois affirmé qu'il était absurde de dire qu'il n'y avait pas plus de 250,000 Canadiens-français aux Etats-Unis. M. Gagnon, du *Travailleur* de Worcester, vient d'écrire à ce sujet un article dans lequel il affirme qu'il y en a au moins 400,000 et il appuie ce chiffre sur des renseignements dont on ne peut contester la valeur.

Prenant pour base les calculs faits par M. Rameau et la proportion de l'augmentation naturelle de notre population, nous avons affirmé, nous, que si on tenait compte de l'émigration des Canadiens depuis la conquête, dans toutes les parties de l'Amérique, il devait y avoir en dehors de la province de Québec 600,000 de nos compatriotes. Ajoutons aux 400,000 dont M. Gagnon peut se rendre compte tous nos compatriotes éparpillés dans les territoires de l'ouest, tous ceux ensuite qui sont devenus américains et on arrivera facilement au chiffre de 600,000. Voici l'article du *Travailleur* :

" Pendant plusieurs années, la presse canadienne a admis que le nombre des Canadiens aux Etats-Unis dépassait le chiffre de 400,000.

En 1873, M. l'abbé Ed. Gendreau, ayant visité les principaux centres de population canadienne, en qualité d'agent d'immigration, retourna à Ottawa et exprima l'opinion que les Canadiens étaient très-nombreux aux Etats-Unis. Des statisticiens ne voulurent pas ajouter foi au chiffre de 400,000.

D'après leur expérience et leurs calculs la chose n'était pas possible.

On fit aligner des chiffres à l'agent d'immigration. Comme il n'avait visité qu'une trentaine de villes, on n'arriva qu'à 75 ou 80 mille âmes. Et on bouleversa les recensements, on fit des suppositions, des comparaisons, et on s'affirma davantage, on s'en crut plus profondément dans la négation des fameux 400,000.

Lors des fêtes de Québec, nous avons réitéré l'assertion qu'il y avait au moins 400,000 des nôtres dans la République. On nous a demandé des preuves. Nous avons recueilli des statistiques de 75 congrégations, nous les avons soumises à qui de droit.

Nous regrettons d'avoir à dire ici que, soit malveillance, soit négligence, cent prêtres, à qui nous avons envoyé des blancs de réponses à certaines questions, avec demande de nous les envoyer, n'ont pas voulu nous rendre ce léger service, et de ce nombre il y a vingt-cinq prêtres canadiens. Malgré ce contretemps, d'après des informations recueillies par nos agents voyageurs nous arrivions facilement au chiffre de 400,000.

Et n'y a pas encore deux semaines, le *Courrier du Canada* prétendait qu'il n'y a pas plus de 250,000 Canadiens aux Etats-Unis.

Confères optimiste, entendons nous. Ces 400,000 ne sont pas tous des émigrés de la province. Nous comprenons dans ce chiffre les enfants canadiens nés en ce pays.

Les statisticiens disent : a lmettant ces enfants dans votre calcul, il n'y a pas autant de Canadiens que vous le dites, parce que, au Canada, la population s'accroît de tant par cent en moyenne et aux Etats-Unis ce doit être dans la même proportion, la race n'est pas plus prolifique au-delà qu'en deçà de la ligne 45ème.

Pardon, messieurs les statisticiens, c'est justement là que votre calcul est erroné. Vous basez, au Canada, vos statistiques sur une population composée d'éléments différents de ceux que nous avons ici.

Prenons comme exemple, les 60 mille Canadiens-français résidant à Montréal.

Il y a sur ces 60 mille personnes, au moins six mille vieillards des deux sexes, et parmi les classes des commis-marchands, des avocats, des médecins, la plupart se marient assez âgés. Il y a au moins quinze mille enfants, et six mille personnes dont les mariages sont improductifs ou qui ne sont pas mariés.

L'augmentation de la population est laissée à près de vingt-cinq mille personnes. Or, ici c'est différent. Les jeunes gens se marient jeunes, les vieillards n'ont pas émigré, presque tous les ménages qui ont émigré ont amené des filles et des garçons déjà pubères et des mariages multiples s'en suivent.

Soixante mille Canadiens ici représentent donc une force d'expansion beaucoup plus considérable que le même nombre au Canada. Dans les campagnes canadiennes, les alliances se contractent après que certaines conventions de richesse, d'héritage, de fermage, ont été arrêtées. De là des retards, et on ne se marie pas aussi jeune qu'ici.

Des exemples ? La paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, qui comprend la ville de St-Hyacinthe, a une population de 4,961 âmes. L'an dernier il y eut 217 naissances, 184 sépultures, 40 mariages.

La congrégation canadienne de Worcester se compose de 4,250 âmes. Il y eut l'an dernier, 241 baptêmes, 36 mariages et moins de 85 sépultures.

A Spencer les Canadiens sont au nombre de 3,000 et les naissances ont été aussi nombreuses qu'à St-Hyacinthe.

Manchester, N. H., compte plus de 7,000 Canadiens. Il y a là de vieux ménages ; les naissances ont dépassé 270. C'est assez peu pour le nombre de la population, mais aussi il s'est contracté plus de 110 mariages, et les décès n'ont pas été nombreux.

Woonsocket, qui compte 5,500 Canadienne, a donné plus de 230 naissances, et les mariages ont été très-nombreux. Voilà de quoi dérouter les statisticiens qui

opèrent sur des facteurs dans des conditions sociales différentes.

La population canadienne des Etats-Unis se compose, les neuf-dixièmes, de jeunes ménages, les vieillards émigrent peu, et ceux qui émigrent amènent avec eux des enfants pubères qui contractent des alliances après quelques mois de séjour ici.

De fait les forces expansives nous viennent ici en grand nombre et les éléments improductifs restent au Canada pour servir de bases aux calculs des statisticiens.

Nous déplorons cette situation et c'est pour cela que nous croyons sage de proclamer la vérité nue et sans détours. Ne nions pas le fait accompli, déplorons en les conséquences cruelles, et tâchons de porter remède à l'émigration, à l'embauchage, à la désertion de nos campagnes, à l'abandon de l'héritage national. Ne nous dissimulons pas la gravité de la plaie qui ronge les chairs vives de la nationalité, afin que le cautère soit appliqué plus énergiquement et plus efficacement."

FAITS DIVERS

EMPOISONNÉ.—Le *Journal d'Augusta*, Maine, dit que M. Samuel Clark a failli mourir empoisonné un de ces jours derniers, par la manducation de pastilles qu'il avait tenues dans la même poche qu'un crayon. Suivant les médecins, le contact du plomb du crayon avait empoisonné les pastilles.

TUÉ SUR LA VOIE FERRÉE.—Mercredi, le 30 mars, entre cinq et six heures, un cultivateur nommé Noël Rivet, traversait en voiture la voie du chemin de fer du Nord, près de la gare de l'Assomption, lorsque sa voiture fut frappée par la locomotive du train express venant de Montréal. Il fut tué instantanément. Le cheval a aussi été tué et la voiture mise en pièces.

TUÉ.—Un nommé Dupont s'est fait tuer au canton de Blanford, il y a quelques jours, par la chute d'un tronc d'arbre qu'il était en voie d'abattre dans la forêt. Il fut ramassé mort et littéralement broyé. Il laissait une femme et quelques enfants, près des Trois-Rivières, où il demeurerait.

MORT D'UN GARGANTUA.—Alexandre Grant, mieux connu sous le nom de "Glouton de Kinderhook," est mort ces jours derniers à Kingston, N.-Y. Il fut trouvé mourant dans une cour, à Valatie. Cet homme mangeait aussi longtemps qu'il restait sur la table quelque chose à manger. Un jour, il mangea dans un seul repas 20 livres de nourriture solide et but un gallon de lait et de café. Il mangeait cinq livres de bœuf pour se donner appétit, et terminait son repas en mangeant avec huit livres de patates, un chou, une tarte et un pudding. Il est mort d'apoplexie.

SUITES FATALES D'UNE MAUVAISE PLAISANTERIE.—Arthur Primeau, un jeune homme employé dans la raffinerie de Redpath, Montréal, est mort, il y a quelques jours, dans des circonstances mystérieuses. Lorsque les ouvriers, à moitié nus, ont fini leur travail, ils se plongent dans une baignoire d'eau tiède afin de se laver avant de reprendre leurs vêtements. Or, Primeau se trouvait le jour de la St-Patrice dans une de ces baignoires, lorsqu'un de ses camarades, par plaisanterie, lui lança sur la tête un seau d'eau froide.

Rendu à sa pension, chez son oncle, M. Marleau, rue du Grand-Tronc, il se sentit oppressé. Il finit par dire : "J'étouffe, j'étouffe," il faiblit et se coucha sur son lit. Il expira deux jours après, probablement d'une congestion de poumons causée par la douche d'eau froide.

NOS FORETS.—Le *Monetary Times*, de Toronto, fait connaître comment les forêts disparaissent. La quantité de chevilles de bois nécessaires pour les fabricants de chaussures demande chaque année 100,000 cordes de bois, et pour les allumettes 300,000 pieds cubes de bois de pin sont vendus annuellement. Les fornes et les embaucnoirs prennent 500,000 cordes de bœuf-àux et d'érable, et les manches d'outils 500,000 cordes de plus. La cuisson des briques consomme 2,000,000 de cordes de bois, ou ce qui changerait en forêt 50,000 arpents de terre. Les poteaux télégraphiques représentent déjà 800,000 arbres, et la réparation annuelle en consomme 300,000 de plus. Les traverses de chemin de fer absorbent chaque année 75,000 arpents, et pour entourer d'une barrière tous les chemins de fer, il faudrait dépenser \$45,000,000 en achat de bois, et dépenser chaque année \$15,000,000 pour entretenir la barrière en bon état.

Un écolier s'étant allé baigner pour la première fois, pensa se noyer. Effrayé du péril, il jura qu'il ne se mettrait plus dans l'eau avant qu'il n'eût appris à nager.

LE CENTENAIRE DE YORKTOWN

Nous lisons dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans :

Il est des événements dont le souvenir doit être précieusement conservé dans la mémoire des peuples, et on ne peut qu'applaudir aux cérémonies qui ont pour objet de perpétuer ce souvenir. Les Etats-Unis ont déjà célébré l'anniversaire centenaire de la déclaration de l'Indépendance, le 4 juillet 1876. Cette déclaration fut un acte mémorable parce qu'elle eut lieu la seconde année de la guerre, alors que rien encore ne garantissait le succès de la tentative faite par les treize colonies pour s'assurer un gouvernement indépendant. La guerre, pendant les quatre années qui suivirent, traîna en longueur, et fut plutôt marquée par des revers que par des succès. On peut dire que la cause de l'indépendance était bien compromise et qu'elle fut relevée par les secours effectifs que la France envoya à la république naissante.

Une escadre, commandée par le comte d'Estaing, débarqua une petite armée de 7,000 hommes sous les ordres du marquis de Rochambeau, et ce fut cette force, jointe aux troupes américaines, commandées par Washington et Lafayette qui, après le mémorable siège de Yorktown, en Virginie, obligea lord Cornwallis à capituler avec 7,000 Anglais, le 19 octobre 1781.

Bien que la guerre se soit prolongée encore deux ans après la reddition de Yorktown, ce fait d'armes fut, cependant, l'acte décisif qui mit virtuellement fin à la lutte, et on l'a, avec raison, considéré comme ayant assuré l'indépendance finale des colonies. On peut dire que les Etats-Unis doivent leur existence à la victoire remportée par les deux armées réunies de Washington et de Rochambeau sur les forces anglaises de lord Cornwallis. Les Américains ne pouvaient donc laisser passer le centenaire de ce grand événement sans le célébrer avec l'éclat et la solennité que comporte un pareil souvenir.

Depuis deux ans, on s'occupe de cette célébration. L'idée première en a été due à l'initiative individuelle de quelques citoyens, mais on a compris que le gouvernement des Etats-Unis devait y prendre part officiellement, et les forces de terre et de mer fédérales y figureront aussi bien que les détachements des milices des différents Etats. Il allait de soi qu'on ne pouvait commémorer le souvenir de ce remarquable fait d'armes, sans inviter à s'y faire représenter le gouvernement du pays qui avait été l'allié des colonies dans leur lutte.

Le congrès a donc, par une résolution des deux Chambres, adoptée récemment, autorisé "le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement et le peuple de la France à se joindre au gouvernement et au peuple des Etats-Unis pour célébrer le centenaire de Yorktown au mois d'octobre prochain."

Sur la proposition de M. Hoar, du Massachusetts, l'invitation comprendra spécialement la famille Lafayette. On eût pu ajouter aussi la famille Rochambeau.

Un crédit de \$20,000 a été accordé pour défrayer les dépenses des invités.

AVIS

Notre agent M. Aymong visite en ce moment Ottawa et les paroisses sur le chemin de fer Q. M. O. et O. entre Ottawa et Hochelaga, dans le but de recueillir des souscriptions et de percevoir ce qui est dû à l'administration du journal pour abonnement.

PASTILLES PECTORALES

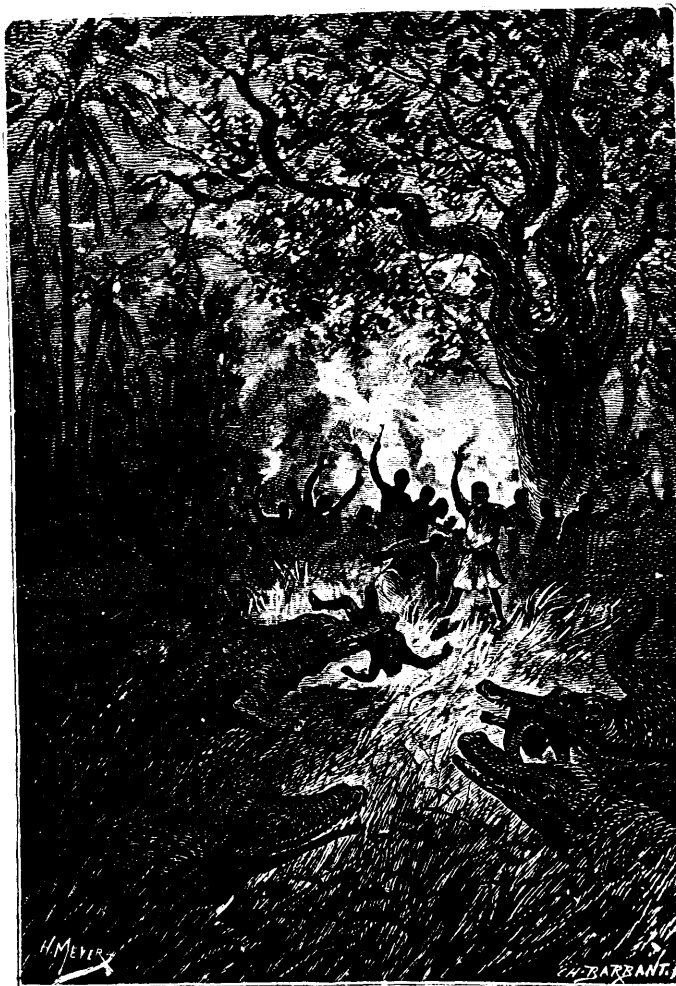
Ces pastilles sont fortement recommandées contre les Bronchites, Rhumes, Toux opiniâtre, Catarrhe, Extinction de voix, etc., etc.

En vente dans toutes les Pharmacies. Seul propriétaire,

S. LACHANCE, Chimiste,
646, rue Ste-Catherine, Montréal.



Bat, accouplé avec son père, marchait devant lui



Des femmes, des enfants ont été saisis et entraînés par des crocodiles



Il y a un billet dedans....



On les y avait laissé mourir de faim

GRAVURES DU FEUILLETON

A NOS ABONNES DE LA CAMPAGNE

L'agent général de L'OPINION PUBLIQUE, M. Edmond Stevens, parcourt en ce moment les paroisses des comtés de St-Hyacinthe, Arthabaska, Yamaska, Nicolet et Richelieu, dans le but de recueillir des souscriptions et de percevoir ce qui est dû à l'administration du journal pour abonnement.

JEUX D'ESPRIT ET DE COMBINAISONS

Adressez les communications concernant ce département au "Jeux d'esprit, bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal."

ONT DEVINE :

- Mlle Alice Amanda Fortier, Ste-Scholastique : Nos. 156, 157, 162, 163.
Mlle L. Dolbec, Québec : Nos. 153, 158, 159, 162, 163, 165, 166, 168.
Mlle Azilda Vanier, St-Martin : Nos. 153, 156, 157, 162, 163, 165.
Mlle Albina Boyer, St-Laurent : Nos. 153, 156, 157, 169, 163, 165.
Mlle Emma Cinq-Mars, Montréal : Nos. 156, 162, 163, 165.
Dame O. C., Montréal : Nos. 152, 160, 162, 163, 164, 165, 166.
Dame J. B. L., Québec : Nos. 162, 165.
Mlle M. L. P., Valleyfield : Nos. 153, 161, 163, 165, 166.
Mlle Eug. Cinq-Mars, Montréal : Nos. 157, 162, 163, 165.
Mlle Emma Domingue, Arthabaskaville : Nos. 153, 156, 157, 162, 163, 165, 166, 169.
Mlle Corinne Langlois, Ste-Scholastique : Nos. 156, 157, 162, 163, 169.
Mlle M. L., St-Hugues : Nos. 153, 162, 164, 165, 166, 169.
Mlle Eva Ranger, Saint-Polycarpe : Nos. 156, 157, 160, 162, 163, 165, 166, 169.
Mlle H. Généreux, Matane : Nos. 153, 154, 156, 163, 164, 166, 168, 169.
Mlles Adila et Melanie Joneas, Matane : Nos. 153, 154, 156, 163, 164, 166, 168, 169.
Mlle Ada Sauriol, St-Martin : Nos. 156, 162, 166, 169.
Mlle Rachel de Lamothe, St-Martin : Nos. 157, 159, 162, 163, 164, 166, 169.
Mlle Aloysia, Hamelin, Montréal : Nos. 153, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 169.
Dame E. P., Ste-Anne de la Pérade : Nos. 153, 161.
Mlle Azélie Michaud, Lévis : Nos. 153, 154, 157, 160, 162, 163, 165, 166.
Mlle Alida Palardy, St-Hugues : Nos. 153, 156, 158, 161, 162, 163, 166.
Mlle M. Dufresne, Trois-Rivières : Nos. 141, 145, 146, 151.
Mlle Eug. Lamontagne, Ste-Anne des Monts : Nos. 126, 127, 134, 141, 141, 145.
Ulric Dufresne, Forges St-Maurice : Nos. 157, 163, 165, 166.
Alf. Guévremont, Sorel : Nos. 153, 156, 157, 159, 163, 164, 165, 166, 167, 169.
Jos. A. T. Hudon, Trois-Pistoles : Nos. 162, 163.
Avila Ranger, St-Polycarpe : Nos. 153, 156, 157, 160, 162, 163, 165, 166, 169.
L. A. Dusablou, Trois-Rivières : Nos. 153, 160, 162, 163, 165, 166, 169.
O. L., St-Isidore : Nos. 153, 157.
S. Martel Trois-Rivières : Nos. 140, 141, 152, 153, 157, 162, 163, 165, 166, 169.
Alcide Brulé, Vaudreuil : Tous, excepté Nos. 155 et 156.
G. E. Panneton, Trois-Rivières : Nos. 141, 145, 146, 151.
L. A. L., St-Joseph (Beauce) : Tous, excepté 154 et 155.
Is. Enoch Lepage, Québec : Tous, excepté 156 et 167.
V. P., Isle Dupas : Tous, excepté 154 et 163.
J. A. L., Berthier (en haut) : Tous, excepté 161.
Chs J. Leclaire, Ste-Thérèse : Nos. 153, 156, 161, 162, 163, 154, 165.
Ph. Lepage, Rimouski : Nos. 162, 163.
Ferrières De Bussy, Ste-Thérèse : Nos. 153, 161, 163, 164.
A. P., Arthabaskaville : Nos. 157, 161, 163, 164, 165, 166, 169.
J. C. Dupuy, Sherbrooke : Nos. 153, 161.
M. A. L. A., Berthier (en haut) : Tous, excepté 154, 155, 158.
J. V. de L'Espinay, Montmagny : Nos. 153, 162, 163, 165, 166.
Alph. Aubut, Ste. Flavie : Nos. 153, 154, 163, 165.
N. Cloutier, M. L. Gauthier, Trois-Rivières : Nos. 141, 145, 146, 151.

LE PRINCE ALBERT

Le prince Albert était surtout remarquable par son caractère. Voici un incident qui démontre comme il savait bien gouverner sa famille :

C'était à l'époque où le prince de Galles apprenait ses premières leçons ; mademoiselle Hillgard, gouvernante de la famille royale, voyant le jeune prince inattentif à ses leçons, lui dit :

— Votre Altesse Royale ne s'occupe pas de son affaire ; voulez-vous avoir la bonté de prendre votre livre et d'étudier votre leçon.

Le prince répondit qu'il n'en ferait rien. — Alors, dit la gouvernante, je vais vous mettre dans le coin.

L'enfant répondit qu'il n'apprendrait point sa leçon et qu'il ne se mettrait dans aucun coin, attendu qu'il était le prince de Galles ; et comme pour montrer son autorité, il crut devoir donner un coup de son petit pied dans une glace.

Etonnée de ce défi, la gouvernante se leva et dit :

— Monsieur, vous allez apprendre votre leçon, et si vous ne le faites point, bien que vous soyez le prince de Galles, je vous mettrai dans un coin.

La menace ne produisit aucun effet. Mademoiselle Hillgard, voyant son autorité ainsi méconnue, envoya chercher le prince Albert. Ce dernier arriva bientôt et, s'étant enquis de la raison de sa venue, il montra au jeune homme un tabouret et lui dit :

— Vous allez vous asseoir là, monsieur. Puis il alla quérir une bible et dit au prince de Galles :

— Maintenant, je vais vous lire ce que saint Paul dit de ceux qui sont sous la garde de leurs tuteurs et de leurs gouverneurs

Et, après avoir lu le passage, il ajouta : — Il est indubitablement vrai que vous êtes le prince de Galles et si vous avez vous conduire vous pouvez être un jour un grand homme ; vous pouvez être roi à la place de votre mère ; mais vous n'êtes maintenant qu'un petit garçon. Bien que vous soyez prince de Galles, vous n'êtes qu'un enfant sous la garde de tuteurs et de gouverneurs à qui vous devez obéir. De plus, je dois vous répéter ce que dit Solomon, "que celui qui aime son fils le châtie quelque fois."

Et après lui avoir infligé une punition corporelle, il le mit dans un coin et lui dit :

— A présent, vous allez rester là jusqu'à ce que vous sachiez votre leçon et que mademoiselle Hillgard vous donne la permission de sortir ; et souvenez-vous bien que vous êtes sous la garde de tuteurs et de gouverneurs à qui vous devez obéissance.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poumons ou d'une consommation incurable. LES TROCHISQUES DE BROWN pour les Bronchites ne causent aucun danger à l'estomac comme les sirops et pectorales, mais agissent directement sur les parties malades ; soulageant l'irritation, guérissant l'Asthme, Bronchites, Rhumes, Catarrhe et maux de Gorge, et les autres maladies auxquelles sont sujets les orateurs publics et les chanteurs. Depuis trente ans que ces TROCHISQUES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. Vendu partout à 25 cents la boîte.

Incorrections de langage relevées dans les journaux

Ne dites pas : que le gouvernement commence les travaux de telle façon qu'il croira pouvoir être acceptée par le pays ; — mais : de la façon qu'il croira pouvoir être acceptée par le pays.

On pourrait dire : que le gouvernement commence les travaux de telle façon qu'ils puissent être acceptés par le pays.

Le mot telle a un sens indéfini qui n'en permet pas l'emploi sous la première forme.

Au lieu de dire : pas moins de deux millions devraient être dépensés annuellement — dites : deux millions au moins devraient être dépensés annuellement.

La première tournure est lourde.

Ne dites pas : maintenant, le chef du gouvernement d'alors déclara les conditions complètement insuffisantes ; — dites : alors, le chef du gouvernement déclara les conditions complètement insuffisantes

Quoiqu'on le trouve employé par plusieurs auteurs, le mot maintenant sonne mal avec un passé.

Ne dites pas : nous nous bornons seulement au nivellement de la ligne — mais : nous nous bornons au nivellement de la ligne.

Le mot seulement n'ajoute rien, ne retient rien, et ne joue par conséquent aucun rôle.

N'écrivez pas : le ou avant le 31 décembre 1890... mais : le 31 de décembre 1890, ou avant ; ou bien : au plus tard le 31 décembre 1890...

Ne dites pas : de considérer qu'il serait peu sage de considérer pour un instant une telle proposition.

La répétition d'un même terme ne va guère à la langue française ; et dans le passage cité le verbe considérer ne convient à aucun des deux cas.

Quant au mot pour, il a été mis au lieu de pendant, et il est d'usage de nous entendre ce mot en pareil cas.

Ne dites pas : malgré que l'on fût obligé d'augmenter les taxes... — mais : quoique l'on fût obligé d'augmenter les taxes.

La première expression est plus longue, sonne d'une manière peu gracieuse, et n'est pas française. — Courrier du Canada.

Prix du Marché de Detail de Montréal

Table with market prices for various goods in Montreal, dated April 2, 1881. Columns include item names (e.g., FARINE, GRAINS, LAITERIE, VOLAILLES, LEGUMES, GIBIERS, VIANDES, DIVERS) and prices in dollars and cents.

LES ÉCHECS

MONTRÉAL, 7 avril 1881.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES

Problème No. 266.—MM. M. Lalandy, New-York ; N. P. Sorel ; Un amateur, Ottawa ; V. Gagnon, J. Beland, Québec ; Trifuvien, Trois-Rivières ; N. Le-gault, Ottawa ; H. Lafrenière, M. Toupin, Montréal.

NOUVELLES.

—Le livre du cinquième Congrès d'Échecs des États-Unis sera livré au public le 10 courant.

JUDD vs MACKENZIE.—La position des combattants dans ce match est comme suit : Mackenzie gagne 3 parties et Judd en gagne deux.

—Le Morning Chronicle, de Québec, qui avait interrompu la publication de sa colonne d'échecs depuis une couple de mois, vient de reprendre sa place parmi la presse échiquéenne qu'il occupe avec beaucoup de distinction.

—Le match par voie télégraphique entre Liverpool et Calcutta s'est terminé le 8 mars dernier, par la victoire de Liverpool qui a gagné la première partie, la deuxième a été une remise. Nous publions aujourd'hui cette dernière partie.

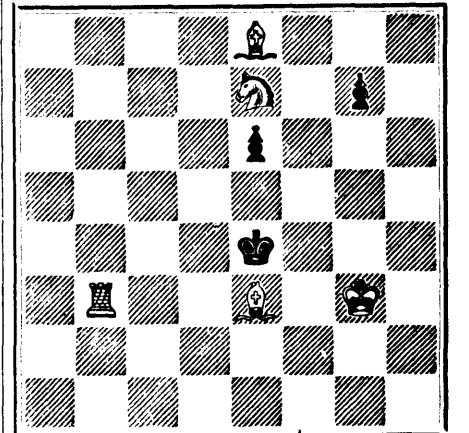
—Le tournoi annuel des Universités Cambridge et Oxford doit avoir lieu mercredi de cette semaine, au "St-George's Chess Club," Londres. Nos lecteurs doivent se rappeler que l'année dernière, Cambridge a remporté une éclatante victoire sur Oxford qui n'a pas gagné une seule partie durant la lutte.

—Nous apprenons, dit le Chess Player Chronicle, que le match entre MM. Gunsberg et Blackburne est définitivement arrêté, et sera joué successivement au "Pursell's Chess Room" et au "Divan." L'enjeu est de £10 de chaque côté. Quatre parties seront jouées par semaine, et le temps limité est de vingt coups par heure. M. Gunsberg reçoit l'avantage de deux parties sur sept ; les remises ne compteront pas.

PROBLEME No. 268.

Composé par M. M. J. MURPHY, Québec.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups.

Solution du problème No. 266.

Blancs. 1 Roi B. à 6e FR 1 R 4e D, forcé
2 P 8e R, fait F. 2 R 5e R
3 F 6e F, mat.

140e PARTIE

Jouée par voie télégraphique entre Liverpool et Calcutta.

Blancs. CALCUTTA. Noirs. LIVERPOOL.

Table showing the chess game between Calcutta and Liverpool, listing moves for both sides (Blancs and Noirs).

AUX DAMES.—Conformément à la promesse que nous fîmes, il y a trois semaines, nous donnons avis que nous venons de recevoir 12 caisses de superbes étoffes à robes, couleurs et patrons nouveaux, que nous offrons à, 12, 15, 15, 17, 20 et 25 cents la verge. Ces étoffes à robes seraient certainement encore à bon marché à 5cts de plus par verge, mais pour des raisons que nous donnons dans une lettre maintenant en circulation, nous pourrions et nous voulons, les vendre aux prix indiqués plus haut. Nous invitons respectueusement les dames à venir faire leur choix à même les marchandes superbes et toutes fraîches. Dupuis Frères, 605, rue St-Catherine, coin de la rue Amherst, Montréal.

LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal.

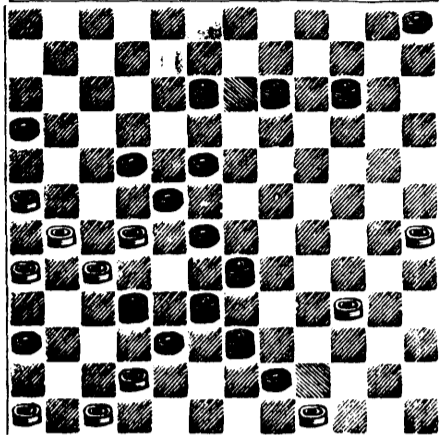
Solutions justes du problème 259

Montréal: MM. H. Leclerc, N. Chartier, Z. Pouliot, J.-O. Pément, H.-R. Denis A. Rechon. Québec: MM. N. Langlois J. Lemieux.

PROBLÈME No. 260

Composé par M. ELIE JACQUES, Montréal

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent Solutions justes du problème 259

Table with 4 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de, and two columns of numbers representing game positions.

CANADA. Prov. de Québec, District de Montréal. Cour Supérieure

Montréal, le quatorzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt un. Qu'il soit connu que par sa requête, en date du 9 de mars courant, sous le numéro 861, et accordée ce jour par l'hon. Fr derick W. Torrance, l'un des juges de cette Cour, la Compagnie ci-devant connue sous le nom de "The Provincial Permanent Building Society," et qui, par l'acte provincial 39, Vict. ch. 62, a été autorisée à changer son nom en celui de "The Provincial Loan Company," corporation légalement établie et ayant son bureau principal d'affaires dans la cité de Montréal, district de Montréal demande la vente d'un immeuble décrit comme suit dans la dite requête: "Un certain lot de terre situé dans la paroisse et la cité de Montréal, connu et désigné comme la partie principale du lot numéro cinq cent six (506) du plan et du livre de renvoi officiel de la dite paroisse de Montréal, et une petite partie du lot numéro dix (No. 10) des plans et livres de renvoi officiels du quartier St. Antoine, de la dite cité, contenant vingt-deux pieds six pouces de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur."

La Requête alléguant qu'il lui est actuellement dû, en vertu de l'acte d'obligation et d'hypothèque consenti par Moïse Roy, de la cité de Montréal, ingénieur, et p. 56 devant M. Hunter, notaire, le neuf d'octobre mil huit cent soixante quinze la somme de cent piastres montant capital de la dite obligation, la somme de quarante neuf piastres et cinquante centins pour bonus et intérêts devenus dus sur la dite obligation jusqu'au neuvième jour de janvier dernier (1881) la somme de quarante une piastres et vingt-cinq centins pour primes d'assurance payées par elle, dite Requête en vertu des conditions du dit acte d'obligation, et la somme de soixante quinze piastres pour amendes encourues en conséquence du défaut de paiement des versements du capital, et des dits intérêts et bonus, à mesure qu'ils sont devenus dus, le tout formant la somme de deux cent soixante et cinq piastres et soixante et quinze centins, pour laquelle le dit immeuble ci-dessus décrit est hypothéqué en faveur de la Requête, avec intérêt sur icelle somme jusqu'à paiement, et les frais des présentes.

La Requête alléguant de plus qu'elle a fait toutes les recherches et toutes les diligences possibles pour découvrir le propriétaire du dit immeuble, mais qu'elle n'a pu le trouver, et que le ou les propriétaires du dit immeuble sont incertains et inconnus;

AVIS est en conséquence donné au propriétaire actuel du dit immeuble de comparaître devant cette Cour, sous deux mois de la date de la quatrième publication des présentes qui devront être insérées une fois par semaine pendant quatre semaines consécutives, dans deux journaux publiés l'un en français et l'autre en anglais dans la cité de Montréal, et de répondre à la présente demande; faute de quoi, par le jugement à être rendu à cet effet, sera le dit immeuble déclaré hypothéqué en faveur de la Requête pour le paiement de la susdite somme de deux cent soixante et cinq piastres et soixante et quinze centins, avec intérêt et dépens, et ordre sera donné de le vendre par le shérif, après que les formalités requises par la loi auront été remplies, pour, sur le produit net de la vente, être la Requête payée de son dû, en capital, intérêt et frais.

HUBERT, HONEY & GENDRON, P. C. S.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Beury, Montréal.

POUR VOS HARDES FAITES

Ne perdez pas votre temps, venez nous voir, vous pourrez choisir sur 5,000 paires de PANTALON, sur 3,000 HABILLEMENTS.

Notre assortiment est des mieux varié. Si vous n'aimez pas à être trompé, rendez-nous une visite. Meilleur marché que jamais.

Table listing clothing items and prices: PANTALONS de travail (\$1.00-\$1.50), PANTALONS d'office (\$1.75-\$3.00), HABILLEMENTS de travail (\$5.00-\$7.00), HABILLEMENTS d'affaire (\$8.00-\$12.00).

Nos hardes faites sont taillées et confectionnées dans notre établissement. La coupe ne laisse rien à désirer. Nous pouvons vendre un habillement qui fasse tout aussi bien que si vous laissiez votre commande.

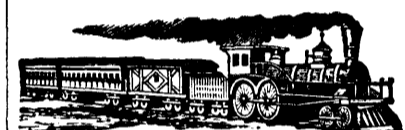
N'oubliez pas la vente à bon marché de nos chemises de couleur regatta à moitié prix: 25c, 50c, 55c, 60c, 65c, 68c, 70c, 75c, 80c, 85c, \$1.00

AU NOUVEAU MAGASIN

I. A. BEAUVAIS,

186 & 188, RUE SAINT-JOSEPH. MONTREAL.

Advertisement for Victoria Flour: DEMANDEZ LA POUDRE à PÂTE VICTORIA. La seule Certifiée Pure par le PROF. J. BAKER EDWARDS, Analyste. TOUS LES ÉPICIERIERS. Manufacturée par D.C. BROUSSEAU & CIE. RUE NOTRE DAME MONTREAL.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE JEUDI, 23 DEC. 1880.

Les trains partiront comme suit:

Table with 4 columns: Station, MIXTE, MALLE, EXPRESS. Lists departure and arrival times for various stations like Ottawa, Québec, St. Jérôme, Joliette.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Tous les trajets font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureaux Général, 13, Place-d'Armes

BUREAUX DES BILLETS: 12 PLACE D'ARMES, 202 RUE ST-JACQUES, MONTREAL. VIS-A-VIS L'HOTEL ST-LOUIS, QUEBEC. L. A. SÉNÉCAL, Surintendant Général.

AVIS AUX PHOTOGRAPHES

A louer, garni et meublé, l'un des plus anciens éta blissements de Montréal. Y compris chambre obscure, lentilles et tout l'appareil nécessaire avec 10,000 négatives, ameublement, échantillons de cadres, boîtes, etc. Situé dans le centre des affaires, dans l'un des meilleurs endroits de la ville. Conditions très modérées. S'adresser à BURLAND LITHOGRAPHIC Co.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables.

Mercier, Beausoleil & Martineau

AVOCATS, No. 55, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

HON. H. MERCIER, ex-Solliciteur-Général, député de St-Hyacinthe. CLEOPHAS BEAUSOLEIL, autrefois syndic officiel. PAUL G. MARTINEAU, B.C.L.

N. B.—M. Mercier donnera une attention toute spéciale aux affaires criminelles.

Advertisement for Dr. Zed Sirop-Zed: MEDAILLES - PARIS. D'une efficacité plus rapide que la Pâte-Zed, il convient aux Affections des Enfants, aux Bronchites aiguës, etc. Bien qu'exempt d'opium, il combat l'Insomnie, l'Anxiété, la Grippe, etc. Paris, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^{ie}.

Agents pour le Canada, MM. Laviolette et Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

Ecole d'Agriculture de L'Assomption

Enseignement GRATUIT théorique et pratique. \$6.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture.—COURS de 3 ans, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture, dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc.—PRATIQUE: 8 heures l'été, 4 heures l'hiver.—VACANCES: en janvier et février.

CONDITIONS D'ADMISSION: — Application par écrit au Directeur de l'Ecole, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer. Cette école est la plus avantageuse sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture.

Jos. GAUDET, Ptre, Directeur. J. J. MARSAN, 6er, M. C. A., Professeur et gérant.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.00 même par la poste.....\$1.20 S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Beury, Montréal.

50 CHROMOS

en caractères neufs, 10 cts. par la mille 40 agents. EchanMillons, 10 cts. U. S. CARD Co., Northford.

M. E. DUNCAN SNIFFIN est autorisé à signer des courtois pour annoncer dans L'OPINION PUBLIQUE, à nos plus bas prix, à nos bureaux, au ASTOR HOUSE, NEW-YORK.

M. J. H. BATES, Agent d'Annonces, 41, PARK ROW (bâtiments du Times), est autorisé à signer tous contrats pour annonces, à nos plus bas prix, pour être insérées dans L'Opinion Publique.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal. 1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port. Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches) Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine. S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Beury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDE

PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Lithographie Burland, Nos 5 et 7, RUE BLEURY. L'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies, convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou tapetisé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

AVIS! The Scientific Canadian

AND PATENT OFFICE RECORD. Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus Récents et les plus Utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELE QUE ORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AI. GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES. THE SCIENTIFIC CANADIAN Conjointement avec le PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies de plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être: ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE. Prix: Seulement \$2.00 par année. LA CIE. DE LITHO. BURLAND, PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY.

Décisions judiciaires concernant les Journaux

- 10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement. 20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste. 30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit. 40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Beury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITÉE).